



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 4 - JANVIER 2014

SOMMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2013182-0166 - Arrêté portant délégation de signature à : Isabelle PALAZZARI, Pascal SENDER, Astrid FOLCH, Hervé AMBERT	1
Arrêté N °2013182-0168 - Arrêté portant délégation de signature à : PUISSEGUR Anne Marie, PORTALIER Anne Marie, GALLEGO Edouard, LEMIRE Patrick, CHARLEMEGNY Alban, SANSIER Florent, DUBOIS- ROUGIER Eric, MOSCOU Daniela, MAILLOT Marie Josée, MAINGAUD Didier, DEMERY Martine, DEMEURE Karine, DJEBROUNI Djamel, AGOU Corinne, GRAU Jean François, BOULANOUAR Kamilia, CRANE Sylvain, WINOGRAD Sophie, BORDIN Vanessa, REMY Martine, CHOPARD LEONARD Angélique, PRADEAUX Christophe, TERRIER Catherine, CORVO Celia, MORASATA Emilia	3
Arrêté N °2013182-0169 - Arrêté portant délégation de signature à : Christine LOMBARD, LATARGERIE Corinne, MERMILLON Hervé, QUEIPO Michel, BICHOFFE Brigitte, CACHIA Denise, LIMINANA Dominique, GIRARDOT Pierre, FLAMENT Francis	8
Arrêté N °2013182-0170 - Arrêté portant délégation de signature à : DIAS PEREIRA Maria, FALEMPE Isabelle, RITZENTHALER Vincent, BONNET DE BOZZI Agnès, EMMANUEL- EMILE Maryline, FERRAN Pascal, FOURCADE Nicole, HAJ BOUTALEB Ghislaine, LE DIGARCHER Ronan, SIARRAS Brigitte, UNG Davy	13
Arrêté N °2013182-0171 - Arrêté portant délégation de signature à : LE ROUX Géraldine, MAIRE André, BOUCHER Nathalie, DEMEULENAERE Jennifer, FERRERO Christiane, HEIMROTH Maxime, HUCHET Antoine, MIMIFIR Claudine, PARAMES José, POMET Roland, PREVOST Françoise, RIDET Pascal, TOULZAC Pierre- Yves	16
Arrêté N °2013182-0172 - Arrêté portant délégation de signature à : LEFEVRE Florence, LABERNEDE Véronique, MEUNIER Alexandra, GOUDICHAUD Catherine, PAUVERT Thierry, VESSEREAU Lucie, BERROUYNE Georgina, LUCAZEAU Nina, HAUTREUX Benoît, GAMELIN Aurore, SESTIER Christian, REYNAUD Olivier, THEBAULT Patricia, ALZINA Pierre- Philippe, TESTU Fabienne	19
Arrêté N °2013182-0173 - Arrêté portant délégation de signature à : Hélène FUENTES, Diémila FADE, Philippe PERRICHON, Mourad RAMDAN, Isabelle BERNARD, Sandrine CROSNIER DE BELLAISTRE, Inès GRANIER, Martine LESTAGE, Delphine MIAHLE, Peggy SIMON, Philippe MINAUD, Emmanuel RICORDEAU, Vincent VERITE, Maryline LEBLET, Stéphane BEAUVISAGE, Duy- Khang TRAN, Patrice GOLIEZ, Stéphane GARNICHE, Frédéric HERVE, Martine KERBIQUET, Dominique GARCON, Daniel BALLESTRA, Jean- Marc BOF, Lucette BOHLINGER, Nadine BOUKOBZA, Patricia CINQUILL	22
Arrêté N °2013182-0174 - Arrêté portant délégation de signature à : CAZIMAJOU Nelly, GUERIN Jean Michel, VOURY Cécile, BABIN Noura, TAFFIN Raphaëlle, GORI Sandrine, FAUCHART Sylvain, MALET Jean- Philippe, RICHARD Laura, CFI ESTE Willv	

CELESTE Yany,

EYTARD Eric, MONTFORT- HUNOU Michelle, PICALET Frédéric, BIEHLER Frédéric, EL

KHAOUDI Hammani, SOLICHERO Maryline, HENTIC Raoul, SAUSSAY Ingrid, PIMONT Johan,

CHELGHAM Farid, HEYSER Aline, DANDO Sandrine, GARNICHE Nathalie, 27

KELOUA Luis, ABEILLE Isabelle, BUZELIN Georges, LAUNAY Christine,

Arrêté N °2013182-0175 - Arrêté portant délégation de signature à : HERBERT Nathalie, NDACYAYISENGA Stéphanie, SAURAS Catherine, GROLLEAU Laurent, JEANPERT

Martine, ALIDOR Pascale, BUISINE Sandrine, DREYER Sophie, MICHEL Odile, BARTOLETTI Stéphanie, CHEVALERIAS Isabelle, GERMANY Marie- Josèphe, PEZZALI

Elisabeth, BELLENGER Olivia, DELTOUR Guillaume, KOWALSKI Annie, AKENDENGUE Anne,

GUERIOU AZ Karim, LESBRE François Xavier, MIGNOT Elodie, TORRES 31

BARTOUME Marie- Hélène, CUISSET Lina, IMBERT Guillaume, LESGUILLIER Philippe,

<p>Arrêté N °2013182-0176 - Arrêté portant délégation de signature à : TESTEVIDE ELiane, ALBE Sophie, BRUILLOT David, REMBUR Ludovic, ANIAMBOSSOU Emmanuel, DELAMARE Elisabeth, FACHE Florence, FERIAU Ludovic, JUDITH Patrick, MALGRAS Cécile, PERRARO Nathalie, SEYS Camille, BERNARDSON Marion, LAM Xuan, BIGOT Michael, DEFFES Angélique, ESTEBAN Fabien, PAWLAK Sylviane, CHAILLON Sylviane, HASSOUN Marlène, ROUSSEAU Fabrice, SLAGMULDER Régis</p>	36
<p>Arrêté N °2013182-0177 - Arrêté portant délégation de signature à : BERGOT Yann, SALVADOR Armelle, MICOLLIER Patricia, LEVEL Alain, RODRIGO Francine, AHIELA Thierry, BIASCH Myriam, DORMIOLA Nadine, CROCE Frédéric, NAHON Rémi, GABORIAU Céline, ILLOUZ Mélanie, MILLIER David, DABIN Claudine, JUMELIN Nicole, BERTRAND Patrick, GENOUX Jérôme, MARCHINI Caroline, MACOINE Marie Line, SALENGH</p>	40
<p>Géraldine, LAGEARD Chantal, ROUBAUD Régine, LAIDOUNI Mohamed, MICHAUD Jean Baptiste, THOMAS Marie Laure, COTE Pascal, MONFORT Claude, KULIK</p>	
<p>Arrêté N °2013182-0178 - Arrêté portant délégation de signature à : BOMPART Catherine, DELHOUME Sarah, CHAVAROC Jérôme, ARNOUX Emmanuel, CLERC Anne, GUERVILLE Audrey, BLANC Benoît, LOPEZ Francisco, PIRART Sylvie, ROUSSEL Bertrand, VECTEN Anne, BARET Diane, DOMBROWSKI Cynthia, DUBOZ Martine, DUDON Nicole, LEFEBVRE Patricia, RICHARD Jean François, SAHALI Karim, SEVIN Véronique, ASSELE Hélène, BODIN Emmanuel, DELVILLE David, FILLATRE Nathalie, HARDY Iiona, JOLY Philippe, PASTOR Guillaume, HUBERT- DUPONT Isabelle, LAPIERRE S</p>	46
<p>Arrêté N °2013182-0179 - Arrêté portant délégation de signature à : VITEL- FORET Stéphanie, GARBAN Patrice, BONNEAU Cécile, BOUCQUEY Catherine, MITZINMACKER Michel, NATIVEL Michaël, AUCHART Nathalie, CORNUAU Marylin, DROT Marie Christine, FORESTIER Dorothée, LAVETTE Sabrina, PAISLEY Fabiola, POEZARD Solène, POTIN Aurélie, WYCICHOWSKI Coralie, BERNAGE Corinne, COMONT Maxime, DESFOUX Christel, LOMBE A LOMBE Dieudonné, PLAQUET Marie Claire, ZALATEU Frédéric</p>	52
<p>Arrêté N °2013182-0180 - Arrêté portant délégation de signature à : DELVAL Marc, MARTINIE Aurélien, CAMUS Emmanuel, BEGUE Barthélémy, ADAM Emmanuelle, AVRONSART Isabelle, BAILLY PAPIN Christine, COUIC Lysiane, BIDOT Patrick, DALUT Sylvain, LARQUET Boris, PLUCHON Séverine, BARBIER Amélie, BOUDINOT Alexis, BRESTIC Bertrand, FOUCHET Gilles, GAUTIER Marion, JANAH MARTINS Olga, LATRY Frédéric, LAURET Samuel, LEROUX Caroline, SARFRAZ Ghufrana, SCHOENE Elsa, THERESE TAVERNY Armelle, TRESPEUX BOUDINOT Sophie, VAN PRAET Anthony,</p>	56
<p>Arrêté N °2013245-0037 - Arrêté portant délégation de signature à :CLICHET- COCO Valérie, DELSOL Pascale, GAMRACY Sylvie, GRANDJEAN Françoise, LAMAT Cécile,</p>	

SAIDOUNI Sihem, VALANCE Elisabeth, ABERLENC Michel, CARAVATI Bernardette, PHOUMSAVANH Gwenola, RACOLIN Stéphane, SAIDI Solange, SISSOKO Souckeyna, TULET David	61
Arrêté N °2013245-0038 - Arrêté portant délégation de signature à : BOJIKIAN Isabelle, CAILLETTE Jérôme, CREMADES Daniel, D'ABOVILLE Cécile, KIM Chinaboth, PRUVOST Christelle, SYLVA Jean, CREPY Annie, DUBOIS Adeline, THEBAULT Jean- Charles,	64
Arrêté N °2013245-0039 - Arrête portant délégation de signature à : Sébastien RAIMONDEAU, Géraldine PATIENT, Emmanuela GOMES, Claudine HUGUENIN, Delphine BROUTIN, Vincent ABRAMOVICI, Patrick ALQUIER, Nadia MECHITOUA, Valérie LAUER, William ARAN, Djaffar BENSLAMA	67
Arrêté N °2013245-0040 - Arrêté portant délégation de signature à : BARBE Jérôme, FREY Hélène, N'GUYEN Phi- Loan Marie, POTTIER Anthony, RICHARDS Brigitte, COLAS- GUERIN Joëlle, CASTILLO Aude, OSWALDT Jean, TAIEB Vincent	69

Arrêté N °2013245-0041 - Arrêté portant délégation de signature à : ENJOLRAS Brigitte, GIRARDOT- BOUAOULI Djohar, DESPEYSSSES Serge, RAES Elisabeth,	71
Arrêté N °2013245-0042 - Arrêté portant délégation de signature à : COLLIOT Françoise, ARGENTO Mario, FAURE Hervé, TOULLET Christine, MALKA Valérie, FERAL Geneviève, BOYER Katia, NAMGBEI Hervé, WALLE Yorrick, MILLAS Sophie, SOUCHON Isabelle, BIDOT Patrick, DEGREVE Cécile, NGUYEN VAN HO Elisabeth, BERENGUER	74
Joëlle, PERDRIJAT Véronique, BARBIERI Jean- Luc Arrêté N °2013245-0043 - Arrêté portant délégation de signature à : LEFEVRE Florence, LABERNEDE Véronique, MEUNIER Alexandra, GOUDICHAUD Catherine, PAUVERT Thierry, BOUDOT Alexandre, BERROUYNE Georgina, LUCAZEAU Nina, REYNAUD Olivier, GAMELIN Aurore, COURVILLE Sylvia, HAUTREUX Benoît, VESSEREAU Lucie, SESTIER	77
Christian, THEBAULT Patricia, TESTU Fabienne, COUSSIT Delphine, ALZINA Pierre- Philippe, KROLIKOWSKI Edwin, LE MOINE Angélique Arrêté N °2013245-0044 - Arrêté portant délégation de signature à : DELPLANQUE Clémence, AUJARDIAS René, MOTHEs Nadège, POUDEROUX Alain, COULIBEUf Sandrine, MOUNISSAMY Sandrine, BUSSON Sébastien, EZAHERY Badia, JACOBY KOALY Carole, KARCHER Daniel, MANZATI Massimigliano, PEDUSSAULT Nicolas,	80
POCHERON Aurélien, SALIM Karim, RIHOuAY- N'GOTH Aurélie Arrêté N °2013245-0045 - Arrêté portant délégation de signature à : DUPON Loïc, BONFIGLIO Isabelle, CHAMPAGNE Joël, GUNEY Kenan, JEANTET Emmanuel, LIBES Fabrice, MALI Alex, VIGNES Cyrille, AUGE Laurence, DUBARRAL Christophe, DUCHEMANN Jérémy, HUSSON Daniel, SEJALON Aurélie, TAM Jonathan, WYDER Esther, LEGIER BILLETTE Lise, MANETTE Nathalie, DUTARTRE Francis, FARRERO Ludovic, KOMORSKI Patricia, SOMPHOU Marie, BRELEUR Meddy, BINOS DE	83
POMBARAT Jean- Luc, BERLANDE Laurent Arrêté N °2013245-0046 - Arrêté portant délégation de signature à : MODESTIN Marcelle, GIRAULT Corinne, GISLARD Elise, LOPEZ Nancy, BEGUE Françoise, AUZOU Brigitte, DUMENIL Sébastien, ROUMIER Marie- France, REMBOTTE ROYAL Annie, GAYRAUD Jean Marc, LENOBLE Fabrice, LATOUCHE Luc, SARRANT Andrée, OLIVIER Yvan, SINZ	88
Pascale, CHUPIN Dominique Arrêté N °2013245-0047 - Arrêté portant délégation de signature à : COURTOT Corinne, Eric BENET, Sandrine BORRAS, Djamel DAHMANI, Barthélémy CONTI- ALUNNO, Patricia ETIEVANT, Sonia ITKINE, Alain LEROU, Morgane LERROL, Eric SALOU, Odile VANEL	91
Arrêté N °2013245-0048 - Arrêté portant délégation de signature à : Pascal MOLINATTI, Isabelle BENNOUR, Nathalie CHASLE, Younès EL KADIRI , Alain OZIER LAFONTAINE, Manuel PUERTAS, Nathalie RECHAUSSAIRE	94
Arrêté N °2013245-0049 - Arrêté portant délégation de signature à : BOLIVARD Dominique, ROUSSET Rémi, ALBRIZIO Emilie, BENYAMINA Fouad, COMBE Viviane, DJERIBI Ali, MAUBOIS Cyrille, ALLARD Jonathan, BERNOVILLE Claudine, EDY Yann,	97

LESTIA Alain, YEW Corinne

Arrêté N °2013245-0050 - Arrêté portant délégation de signature à : Jean Marc JASOR, Marc JOLIVET, Joseph VIDALLET, Alexandre BACCHIERI-STADLER, Dorothée

DEVEAUX, Anne HINSCHBERGER, Florence ROLLAND, Natacha SIMONET, Mohamad NAIM,

100

Yves SAGGIOVITZ, Clément TANGUY, Alain TRAN

Arrêté N °2013245-0051 - Arrêté portant délégation de signature à : BECK Laurent, SOULIE Patrick, TEMPLET Lionel, ENDERLIN Clément, SALEM Solange, PHU Jonathan,

PISTRE Stéphane, GUILLOTEAU Valérie, PILON Hervé, SABAU Sébastien, CATHALA

103

Philippe, NENOT Nathalie, GRIESMANN Florence, PERIER Grégory

<p>Arrêté N °2013245-0052 - Arrêté portant délégation de signature à : Martine JARDIN, Sylvie TROESTLER, Nathalie DECLEMY, Anita GILLET, Katy NEVET, Fabienne POURCEL, Frédéric ORIZET, Cédric VANDEN BROECK</p>	107
<p>Arrêté N °2013245-0053 - Arrêté portant délégation de signature à : Bruno BOURDAT, Brigitte FOISSAC, Gilles DESROZIER, Charline FAYE, Emmanuel LASTERIE, Maryvonne LAUNAY, Christine MASALA, Christophe MICHON, Germaine MILIA, François PRIETO, Pascale ROZE, Marie- Véronique UGHETTO</p>	110
<p>Arrêté N °2013245-0054 - Arrêté portant délégation de signature à : FALEMPE Isabelle, DIAS PEREIRA Maria, RITZENTHALER Vincent, BONNET- DE-BOZZI Agnès, DUCAS Béatrice, FERRAIN Pascal, FOURCADE Nicole, HAJ BOUTALEB Ghislaine, LE DIGARCHER Ronan, SAUTRIAU Anne- Laure, SIARRAS Brigitte, UNG Davy</p>	113
<p>Arrêté N °2013245-0055 - Arrêté portant délégation de signature à : HERBERT Nathalie, NDACYAYISENGA Stéphanie, SAURAS Catherine, ALIDOR Pascale, DREYER Sophie, KIWALSKI Annie, BELLENGER Olivia, GERMANY Marie- Josèphe, MICHEL Odile, BUISINE Sandrine, LEGRAND Nadia, PEZZALI Elisabeth, AKENDENGUE Anne, GUERIOUAZ Karim, LESGUILLIER Philippe, OLIVIER Véronique, CUISSET Lina, IMBERT Guillaume, MIGNOT Elodie, PAVOT Sébastien, DAUTAIS Corinne, LESBRE François- Xavier, MOREAU Emmanuel, TORRES BARTOUME Marie Hélène, BHIKI Emmanuel</p>	116
<p>Arrêté N °2013245-0056 - Arrêté portant délégation de signature à : Martine SECONDI, Jocelyne LE BAIL, Catherine ARCOS FERRER, Denis GIDOUIN, Séverine GINTRAND, Florence LIGNON , Marie BROM, Anne Lise BOURGUET, Solange JUDITH, KORTEWEG Daniele, Yanne LE CORF, Sandrine LOUCHART, Fanny MAUGER, Olivier RICHARD, Frédéric THURLURE, Romain LE ROUX, Norbert LACROIX</p>	121
<p>Arrêté N °2013245-0057 - Arrêté portant délégation de signature à : ANTOINE Jérôme, BENS Thomas, DUPATY Matthieu, SINJON Claude, LOBRY Cédric, VIGNES Jean Paul, ALI Moina, BOISSON Frédérique, CHARTIER Giliane, DEPERNET Maud, JEAN Dominique, LEFEBVRE David, MAES Marjorie, NGUIMBI Steve, FOURNIER Dominique, LEPIGEON Maryse, COULON Françoise, LE QUERRE Philippe, VILLAUME Stéphanie, JANVIER Emmanuel, LACOUTURE Sandrine, HADDAD Luiza, CHEKROUN Audrey, LOUNIONGO Christian, SOUAI Annick, BAUDIN Anthony,</p>	125
<p>Arrêté N °2013245-0058 - Arrêté portant délégation de signature à : PEAN Jeannine, PORTALIER Anne Marie, PUISSEGUR Anne Marie, CHARLEMEGNY Alban, DUBOIS- ROUGIER Eric, LEMIRE Patrick, MAILLOT Marie- Josée, MOSCOU Daniela, SANSIER Florent, SHEHU- DISO Addy, AGOU Corine, BOULANOUAR Kamilia, BRIOT Sophie, CRANE Sylvain, DEMERY Martine, DEMEURE Karine, DJEBROUNI Djamel, GRAU Jean- François, BORDIN Vanessa, CHOPARD LEONARD Angélique, FAISANT Agnès, PRADEAUX Christophe, REMY Martine, CORVO Célia, MORASATA Emilia</p>	129
<p>Arrêté N °2013245-0059 - Arrêté portant délégation de signature à : LE DU Lucile, MARTINIE Aurélien, CAMUS Emmanuel, BAILLY PAPIN Christine, COUIC Lysiane, PICHON Séverine, BORECHE Marie Fabienne, JACQUES Magaly, BARRIER</p>	

LECHON Sylvie, BOLENE Marie-Françoise, JAQUES Hugues, BARDIER Amélie, BRESTIC Bertrand, BORDELAIS Yanne, GAUTIER Marion, JANAH MARTINS Olga, SCHOENE Elsa, THERESE TAVERNEY Armelle, VAN PRAET Anthony, VIGNERON Jérôme, YABRE Diane, FREDERICO Elise, GUERARD Mathieu, MERCIER Zoé, FERNANDEZ Frédéric, 133 PINON Jacques, PONCHAUX Marie Claire, RADI Adil, Arrêté N °2013273-0002 - Arrêté portant délégation de signature à : COHEN SALMON Frédéric, LEGRAND MORIN Stéphanie, MARTIN Jean Pierre, GUY Emmanuel, CASTELAIN Céline, BEHLOULE Nadjat, REBBAH Sabrina, AFFRE Martine, CUVELIER Daniel, SANOGO Moctar, MOMMEJA Joëlle 138
--

<p>Arrêté N °2013274-0018 - Arrêté portant délégation de signature à : SOROA Stéphanie, MAIRE André, BOUCHER Nathalie, DEMEULENAERE Jennifer, FERRERO Christiane, HEIMROTH Maxime, HUCHET Antoine, MIMIFIR Claudine, POMET Roland, PREVOST Françoise, RIDET Pascal, TOULZAC Pierre- Yves, HOCHÉ Jérôme, POLLIER Thony</p>	141
<p>Arrêté N °2013274-0019 - Arrêté portant délégation de signature à : TRUTTMANN Marianne, HEMOUS Frédéric, BAGHDASSARIAN Lydia, JOURDAIN Vincent, WARRIN Sophie, FELTIN Christine, LAMBIERGE Dimitri, JOLIVET Sébastien, MONTANEZ Guillaume, BAREGE Alexandra, GOMEZ- BRAS Jary, MACHE Olivier, SANSGUILHEM Jeran Luc, BICHLER Ludovic, JAMMES Nathalie, MILLE Josepha, TACOU Isabelle, DEBARNOT Frédéric, KORCZYNSKI Julien, OLIVIER Véronique, CROZET Sandrine, DARNAL Odette, GRIMAULT Sébastien, DUBOEUF Arnaud, OBIN Bruno, TAGAT Isabelle,</p>	144
<p>Arrêté N °2013274-0020 - Arrêté portant délégation de signature à : AUBREE Lucie, BONNEAU Cécile, BOUCQUEY Catherine, LUGIER Y Line, NATIVEL Michaël, AUCHART Nathalie, CORNUAU Marylin, DROT Marie Christine, FORESTIER Dorothée, LAVETTE Sabrina, POEZARD Solène, WYCICHOWSKI Coralie, BERNAGE Corinne, DESFOUX Christel, LOME A LOMBE Dieudonné, PLAQUET Marie Claire, ZALATEU Frédéric</p>	149
<p>Arrêté N °2013275-0006 - Arrêté portant délégation de signature à : BECK Laurent, SOULIE Patrick, TEMPLET Lionel, ENDERLIN Clément, SALEM Solange, PHU Jonathan, PISTRE Stéphane, GUILLOTEAU Valérie, PILON Hervé, SABAU Sébastien, CATHALA Philippe, NENOT Nathalie, GRIESMANN Florence, PERIER Grégory, BONNEAU Isabelle, KINDTS Wilfried, NGUYEN Hung- Hien, DUHAMEL Mathilde</p>	152



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013182-0166

**signé par
Autres signataires**

le 01 Juillet 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Isabelle PALAZZARI, Pascal SENDER,
Astrid FOLCH, Hervé AMBERT



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est
Fiscalité immobilière élargie du 11^e
39-41 rue Godefroy Cavaignac
75536 PARIS CEDEX 11

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle de fiscalité immobilière de Paris 11^e arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à compter du 1er juillet 2013 à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Isabelle PALAZZARI
Pascal SENDER

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Astrid FOLCH
Hervé AMBERT

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 01 juillet 2013
Le responsable du pôle de fiscalité immobilière,
Florence TORCK-NICOLLET

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0168

**signé par
Autres signataires**

le 01 Juillet 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
PUSSEUR Anne Marie, PORTALIER
Anne Marie, GALLEGO Edouard, LEMIRE
Patrick, CHARLEMEGNY Alban, SANSIER
Florent, DUBOIS- ROUGIER Eric, MOSCOU
Daniela, MAILLOT Marie Josée,
MAINGAUD Didier, DEMERY Martine,
DEMEURE Karine, DJEBROUNI Djamel,
AGOU Corinne, GRAU Jean François,
BOULANOUAR Kamilia, CRANE Sylvain,
WINOGRAD Sophie, BORDIN Vanessa,
REMY Martine, CHOPARD LEONARD
Angélique, PRADEAUX Christophe,
TERRIER Catherine, CORVO Celia,
MORASATA Emilia

Arrêté n° 2013182-0168 - 07/01/2014

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est
Service des Impôts des Particuliers de Paris
20° CHARONNE
6 rue Paganini 75972 Paris cedex 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers du 20° Charonne ,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

- Mme PUISSEGUR Anne Marie, inspectrice adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de CHARONNE 20°,
- Mme PORTALIER Anne Marie, inspectrice adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de CHARONNE 20°,
- M GALLEGRO Edouard, inspecteur adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de CHARONNE 20°,

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 30 000 € ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, et dans le respect des dispositions de l'article 217 de l'annexe IV au CGI, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

sur le SA 1 « Maraîchers »	sur le SA 3 « Réunion »	sur le SA 4 « Saint-Blaise »
LEMIRE Patrick	CHARLEMEGNY Alban	DUBOIS-ROUGIER Eric
-	SANSIER Florent	MOSCOU Daniela

sur la cellule CSP
MAILLOT Marie Josée
MAINGAUD Didier

2°) dans la limite de 2 000 €, et dans le respect des dispositions de l'article 217 de l'annexe IV au CGI, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

sur le SA 1 « Maraîchers »	sur le SA 3 « Réunion »	sur le SA 4 « Saint-Blaise »
DEMERY Martine	AGOU Corinne	BOULANOUAR Kamilia
DEMEURÉ Karine	GRAU Jean François	CRANE Sylvain
DJEBROUNI Djamel	-	WINOGRAD Sophie

Article 3

Délégation de signature est donnée à compter du 1er juillet 2013 à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
BORDIN Vanessa	B	1000 €
REMY Martine	B	1000 €
CHOPARD LEONARD Angélique	B	500 €
PRADEAUX Christophe	B	500 €
TERRIER Catherine	B	500 €
CORVO Celia	C	200 €
MORASATA Emilia	C	200 €

Article 4

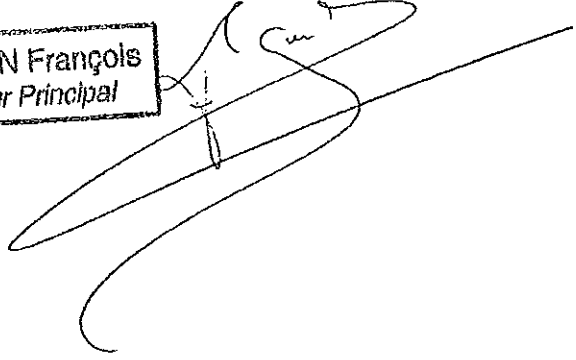
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1er Juillet 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des
particuliers de 20° CHARONNE

François GUIBON

M. GUIBON François
Inspecteur Principal





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0169

**signé par
Autres signataires**

le 01 Juillet 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Christine LOMBARD, LATARGERIE
Corinne, MERMILLON Hervé, QUEIPO
Michel, BICHOFFE Brigitte, CACHIA
Denise, LIMINANA Dominique, GIRARDOT
Pierre, FLAMENT Francis



Direction générale des Finances Publiques
Direction régionale des finances publiques
de l'Île de France et du Département de Paris
Service des Impôts des Entreprises
Paris 8ème Europe – Rome
5 rue de Londres
75009 Paris

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Europe Rome Paris 8^{ème}

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Christine LOMBARD, Inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Europe Rome Paris 8^{ème}, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.



Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

LATARGERIE Corinne	MERMILLON Hervé	QUEIPO Michel
--------------------	-----------------	---------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

BICHOFFE Brigitte	CACHIA Denise	LIMINANA Dominique
GIRARDOT Pierre	FLAMENT Francis	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer dans la limite indiquée dans le tableau ci-dessous ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	AMR et Mise en demeure	Ensemble des actes relatifs au recouvrement
LATARGERIE Corinne MERMILLON Hervé	Inspectrice Inspecteur	15 000 € 15 000 €	Sans limite Sans limite	oui oui
FLAMENT Francis	Contrôleur principal	10 000€	Sans limite	oui



Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS

A Paris , le 1^{er} juillet 2013
Le comptable, responsable de service des impôts des
entreprises,

Anne MEURVILLE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013182-0170

**signé par
Autres signataires**

le 01 Juillet 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
DIAS PEREIRA Maria, FALEMPE Isabelle,
RITZENTHALER Vincent, BONNET DE
BOZZI Agnès, EMMANUEL- EMILE
Maryline, FERRAN Pascal, FOURCADE
Nicole, HAJ BOUTALEB Ghislaine, LE
DIGARCHER Ronan, SIARRAS Brigitte,
UNG Davy



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SIE PARIS 8^e EUROPE-HAUSSMANN
5 RUE DE LONDRES
75315 PARIS CEDEX 09

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du SIE de PARIS 8^{ème} EUROPE-HAUSSMANN

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}


Délégation de signature est donnée à l'effet de :

1°) signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites précisées dans le tableau ci-après ;

2°) signer en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans les limites précisées dans le tableau ci-après ;

3°) signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et signer les mises en demeure de payer ;

aux agents désignés ci-après :


**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DIAS PEREIRA MARIA	inspectrice	15 000 €	7 500 €

FALEMPE ISABELLE	inspectrice	15 000 €	7 500 €
RITZENTHALER VINCENT	inspecteur	15 000 €	7 500 €
BONNET-DE-BOZZI AGNES	contrôleuse principale	10 000 €	5 000 €
EMMANUEL-EMILE MARYLINE	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
FERRAN PASCAL	contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
FOURCADE NICOLE	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
HAJ BOUTALEB GHISLAINE	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
LE DIGARCHER RONAN	contrôleur	10 000 €	5 000 €
SIARRAS BRIGITTE	contrôleuse principale	10 000 €	5 000 €
UNG DAVY	contrôleuse	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A PARIS, le 1er juillet 2013

Le comptable responsable du SIE PARIS 8ème
Europe-Haussmann


BRUNO RICHARD
CHEF DE SERVICE COMPTABLE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013182-0171

**signé par
Autres signataires**

le 01 Juillet 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à : LE ROUX Géraldine, MAIRE André, BOUCHER Nathalie, DEMEULENAERE Jennifer, FERRERO Christiane, HEIMROTH Maxime, HUCHET Antoine, MIMIFIR Claudine, PARAMES José, POMET Roland, PREVOST Françoise, RIDET Pascal, TOULZAC Pierre-Yves



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est
Service des impôts des entreprises
du 12ème arrondissement LES QUINZE-VINGTS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Comptable, responsable du service des impôts des entreprises du 12ème arrondissement « LES QUINZE-VINGTS »

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

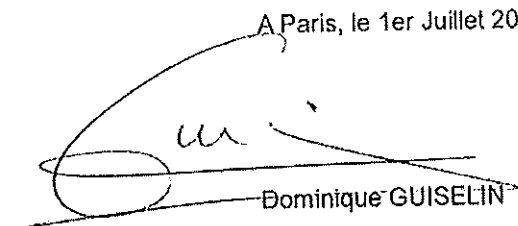
aux agents désignés ci-après :



Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LE ROUX Géraldine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
MAIRE André	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
BOUCHER Nathalie	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
DEMEULENAERE Jennifer	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
FERRERO Christiane	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
HEIMROTH Maxime	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
HUCHET Antoine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MIMIFIR Claudine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
PARAMES José	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
POMET Roland	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
PREVOST Françoise	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
RIDET Pascal	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
TOULZAC Pierre-Yves	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1er Juillet 2013



Dominique GUSELIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0172

**signé par
Autres signataires**

le 01 Juillet 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
LEFEVRE Florence, LABERNEDE
Véronique, MEUNIER Alexandra,
GOUDICHAUD Catherine, PAUVERT
Thierry, VESSEREAU Lucie, BERROUYNE
Georgina, LUCAZEAU Nina, HAUTREUX
Benoît, GAMELIN Aurore, SESTIER
Christian, REYNAUD Olivier, THEBAULT
Patricia, ALZINA Pierre- Philippe, TESTU
Fabienne

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 17^{EME} EPINETTES

32, rue de Saint-Petersbourg
75384 Paris CEDEX 08

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17^{ème} EPINETTES

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme LEFEVRE Florence, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17^{ème} EPINETTES à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Véronique LABERNEDE	Alexandra MEUNIER
---------------------	-------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Catherine GOUDICHAUD	Thierry PAUVERT
----------------------	-----------------

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Lucie VESSEREAU	Benoît HAUTREUX	Christian SESTIER
Georgina BERROUYNE	Aurore GAMELIN	Olivier REYNAUD
Nina LUCAZEAU		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances au titre des procédures collectives ou de tout autre procédure ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Véronique LABERNEDE	Inspecteur	15 000 €
Alexandra MEUNIER	Inspecteur	15 000 €
Patricia THEBAULT	Contrôleur	2 000 €
Pierre-Philippe ALZINA	Contrôleur	2 000 €
Fabienne TESTU	Contrôleur	2 000 €

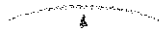
Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Paris.

A Paris, le 1^{er} juillet 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers de PARIS 17^{ème} EPINETTES


Patrick ESCLAUZE


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0173

**signé par
Autres signataires**

le 01 Juillet 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Hélène FUENTES, Diémila FADE, Philippe
PERRICHON, Mourad RAMDAN, Isabelle
BERNARD, Sandrine CROSNIER DE
BELLAISTRE, Inès GRANIER, Martine
LESTAGE, Delphine MIAHLE, Peggy
SIMON, Philippe MINAUD, Emmanuel
RICORDEAU, Vincent VERITE, Maryline
LEBLET, Stéphane BEAUVISAGE, Duy-
Khang TRAN, Patrice GOLIEZ, Stéphane
GARNICHE, Frédéric HERVE, Martine
KERBIQUET, Dominique GARCON, Daniel
BALLESTRA, Jean- Marc BOF, Lucette
BOHLINGER, Nadine BOUKOBZA, Patricia
CINQUILL Arrêté N°2013182-0173 - 07/01/2014



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 8ÈME
5 rue de Londres - 75315 PARIS CEDEX 09

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 8ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Hélène FUENTES, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 8ème, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme Diémila FADE	M. Philippe PERRICHON	M. Mourad RAMDAN
------------------	-----------------------	------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Isabelle BERNARD	Mme Sandrine CROSNIER de BELLAISTRE	Mme Inès GRANIER
Mme Martine LESTAGE	Mme Delphine MIAHLE	Mme Peggy SIMON
M. Philippe MINAUD	M. Emmanuel RICORDEAU	M. Vincent VERITE

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme Maryline LEBLET	M. Stephane BEAUVISAGE	M. Duy-Khang TRAN
M. Patrice GOLIEZ	M. Stéphane GARNICHE	M. Frédéric HERVE

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Hélène FUENTES	IDIV HC	60 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Diémila FADE	IFP	60 000 €
M. Philippe PERRICHON	IFP	60 000 €
M. Mourad RAMDAN	IFP	60 000 €
Mme Martine KERBIQUET	CPFP	60 000 €
Mme Dominique GARCON	CPFP	60 000 €
M. Daniel BALLESTRA	CPFP	200 €
M Jean-Marc BOF	CPFP	200 €
Mme Lucette BOHLINGER	CPFP	200 €
Mme Nadine BOUKOBZA	CPFP	200 €
Mme Patricia CINQUILLI	CPFP	200 €
Mme Pascale DELAVault	CPFP	200 €
Mme Mireille DUBOT	CPFP	200 €
Mme Sylvie DUBUCOIS	CPFP	200 €
Mme Catherine MONTEIL	CPFP	200 €
Mme Catherine MONTEIL-PETIT	CPFP	200 €
M. Thierry NUEL	CPFP	200 €
M. Serge RIOUAL	CPFP	200 €
Mme Maryline FLAW	CFP	200 €
M. François BOYER de la TOUR	AAPFP	200 €
M. Frédéric NITTIS	AAFP	200 €
Mme Hélène TROMEUR	AAPFIP	200 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Paris.

A Paris le 01/07/2013

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Bernadette PEYRONNET



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0174

**signé par
Autres signataires**

le 01 Juillet 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
CAZIMAJOU Nelly, GUERIN Jean Michel,
VOURY Cécile, BABIN Noura, TAFFIN
Raphaëlle, GORI Sandrine, FAUCHART
Sylvain, MALET Jean- Philippe, RICHARD
Laura, CELESTE Willy, EYTARD Eric,
MONTFORT- HUNOU Michelle, PICAUVET
Frédéric, BIEHLER Frédéric, EL KHAOUDI
Hammani, SOLICHERO Maryline, HENTIC
Raoul, SAUSSAY Ingrid, PIMONT Johan,
CHELGHAM Farid, HEYSER Aline,
DANDO Sandrine, GARNICHE Nathalie,
KELOUA Luis, ABEILLE Isabelle,
BUZELIN Georges, LAUNAY Christine,
Arrêté N°2013182-0174 - 07/01/2014



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE
PARIS 11E LEDRU-ROLLIN
39 rue Godefroy Cavaignac
75011 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11e LEDRU-ROLLIN...

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme CAZIMAJOU Nelly, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11e LEDRU-ROLLIN , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

GUERIN Jean-Michel VOURY Cécile BABIN Noura	TAFFIN Raphaëlle GORI Sandrine FAUCHART Sylvain	MALET Jean-Philippe RICHARD Laura
---	---	--------------------------------------

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CELESTE Willy EYTARD Eric	EL KHAOUDI Hammani SOLICHERO Maryline	CHELGHAM Farid HEYSER Aline
MONTFORT-HUNOU Michelle PICAVET Frédéric	HENTIC Raoul SAUSSAY Ingrid	DANDO Sandrine GARNICHE Nathalie
BIEHLER Frédéric	PIMONT Johan	KELOUA Luis

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
ABEILLE Isabelle	Inspectrice	Pas de limite
BUZELIN Georges LAUNAY Christine	Inspecteur Inspectrice	Pas de limite Pas de limite
HANZOFF Sophie POUILLAUDE David	Contrôleuse principale Contrôleur principal	200 € 200 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MAIGNAN Christine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MATHIEU Dominique	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

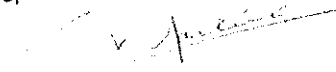
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MOHAND Rachid	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
UGUET Stephane	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A PARIS, le 1er juillet 2013

Le comptable, responsable de service des impôts
des particuliers,



Françoise DACHICOURT
Chef des Services Comptables



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0175

**signé par
Autres signataires**

le 01 Juillet 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
HERBERT Nathalie, NDACYAYISENGA
Stéphanie, SAURAI Catherine, GROLLEAU
Laurent, JEANPERT Martine, ALIDOR
Pascale, BUISINE Sandrine, DREYER
Sophie, MICHEL Odile, BARTOLETTI
Stéphanie, CHEVALERIAS Isabelle,
GERMANY Marie- Josèphe, PEZZALI
Elisabeth, BELLENGER Olivia, DELTOUR
Guillaume, KOWALSKI Annie,
AKENDENGUE Anne, GUERIOU AZ Karim,
LESBRE François Xavier, MIGNOT Elodie,
TORRES BARTOUME Marie- Hélène,
CUISET Lina, IMBERT Guillaume,
LESGUILLEUR Philippe

FR/DIR/2013182-0175 - 07/01/2014



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est
Service des Impôts des Particuliers Daumesnil
27 bis rue des Meuniers
75602 Paris cedex 12
Téléphone : 01 44 74 16 90

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 12^{ème} DAUMESNIL

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme HERBERT Nathalie, inspectrice divisionnaire, Mme NDACYAYISENGA Stéphanie, inspectrice, Mme SAURAIIS Catherine, inspectrice, adjointes au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 12^{ème} DAUMESNIL, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est également donnée en cas d'absence ou d'empêchement du comptable soussigné, de Mme HERBERT Nathalie, de Mme NDACYAYISENGA Stéphanie, et de Mme SAURAIIS Catherine, à M. GROLLEAU Laurent

et à Mme JEANPERT Martine, contrôleurs principaux des finances publiques, à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice et tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ALIDOR Pascale	BARTOLETTI Stéphanie	BELLENGER Olivia
BUISINE Sandrine	CHEVALERIAS Isabelle	DELTOUR Guillaume
DREYER Sophie	GERMANY Marie-Josèphe	KOWALSKI Annie
MICHEL Odile	PEZZALI Elisabeth	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AKENDENGUE Anne	CUISSET Lina	DAUTAIS Corinne
GUERIOUAZ Karim	IMBERT Guillaume	LEDRECK Florence
LESBRE François-Xavier	LESGUILLIER Philippe	MIGAZZI Dominique
MIGNOT Elodie	MOREAU Emmanuel	PAVOT Sébastien
TORRES BARTOUME Marie-Hélène		

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BHIKI Emmanuel	Agent administratif	200 €
DESRUELLES Véronique	Contrôleur	200 €
DU PLESSIS Antoine	Agent administratif	200 €
FAUGERE Julien	Agent administratif	200 €
GROLLEAU Laurent	Contrôleur principal	200 €
LOW MUI Jean-Ludovic	Contrôleur	200 €
MOREIRA Emmanuelle	Contrôleur	200 €
VIVIEN Alice	Contrôleur principal	200 €
YOMBI-OKONGO Patrice	Agent administratif	200 €

Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CHEVALERIAS Isabelle	Contrôleur	10.000 €	
DELTOUR Guillaume	Contrôleur	10.000 €	
GERMANY Marie-Josèphe	Contrôleur	10.000 €	
BHIKI Emmanuel	Agent administratif		200 €
BOUVY Emmanuel	Contrôleur		200 €
DESRUELLES Véronique	Contrôleur		200 €
DU PLESSIS Antoine	Agent administratif		200 €
FAUGERE Julien	Agent administratif		200 €
GROLLEAU Laurent	Contrôleur principal		200 €
JEANPERT Martine	Contrôleur principal		200 €
LOW MUI Jean-Ludovic	Contrôleur		200 €
MOREIRA Emmanuelle	Contrôleur		200 €
PERRIER Arnaud	Contrôleur		200 €
PRUNET Alain	Contrôleur		200 €
VIVIEN Alice	Contrôleur principal		200 €
YOMBI-OKONGO Patrice	Agent administratif		200 €

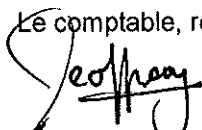
Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de PARIS 12^{ème} DAUMESNIL, SIP de PARIS 12^{ème} PICPUS.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} juillet 2013

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers,



Sylvie GEOFFRAY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013182-0176

**signé par
Autres signataires**

le 01 Juillet 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
TESTEVUIDE ELiane, ALBE Sophie,
BRUILLOT David, REMBUR Ludovic,
ANIAMBOSSOU Emmanuel, DELAMARE
Elisabeth, FACHE Florence, FERIAU
Ludovic, JUDITH Patrick, MALGRAS Cécile,
PERRARO Nathalie, SEYS Camille,
BERNARDSON Marion, LAM Xuan, BIGOT
Michael, DEFFES Angélique, ESTEBAN
Fabien, PAWLAK Sylviane, CHAILLON
Sylviane, HASSOUN Marlène, ROUSSEAU
Fabrice, SLAGMULDER Régis

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS
18e Clignancourt
4 rue Boucry 75879 Paris cedex 18

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Clignancourt , Paris 18e ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Testevuide Eliane, Inspectrice Divisonnaire, des Finances Publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Clignancourt, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :



2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ALBE Sophie	BRUILLOT David	REMBUR Ludovic
ANIAMBOSSOU Emmanuel	DELAMARE Elisabeth	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

FACHE Florence	MALGRAS Cécile
FERIAU Ludovic	PERRARO Nathalie
JUDITH Patrick	SEYS Camille

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BERNARDSON Marion	Inspectrice	500€
LAM Xuan	Inspectrice	500€
BIGOT Michael	Contrôleur Principal	500€
DEFFES Angélique	Contrôleur	200€
ESTEBAN Fabien	Contrôleur	200€
PAWLAK Sylviane	Contrôleur	200€

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CHAILLON Sylviane	Contrôleur	500€	
HASSOUN Marlène	Agent	500€	
ROUSSEAU Fabrice	Agent	500€	
SLAGMULDER Régis	Agent	500€	

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de CLIGNANCOURT, SIP de GOUTTE D'OR.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS .

A Paris , le 01/07/2013

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Le comptable public,
Responsable du SIP CLIGNANCOURT


Bernard SISI

▲
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0177

**signé par
Autres signataires**

le 01 Juillet 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
BERGOT Yann, SALVADOR Armelle,
MICOLLIER Patricia, LEVEL Alain,
RODRIGO Francine, AHIELA Thierry,
BIASCH Myriam, DORMIOLA Nadine,
CROCE Frédéric, NAHON Rémi,
GABORIAU Céline, ILLOUZ Mélanie,
MILLIER David, DABIN Claudine,
JUMELIN Nicole, BERTRAND Patrick,
GENOUX Jérôme, MARCHINI Caroline,
MACOINE Marie Line, SALENGH
Géraldine, LAGEARD Chantal, ROUBAUD
Régine, LAIDOUNI Mohamed, MICHAUD
Jean Baptiste, THOMAS Marie Laure, COTE
Pascal, MONFORT Claude, KUHON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 20^e
Père Lachaise
6 rue PAGANINI
75974 PARIS CEDEX 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 20^e Père Lachaise

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. BERGOT Yann, Mme SALVADOR Armelle et Mme MICOLLIER Patricia, Inspecteurs, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 20^e Père Lachaise , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office uniquement pendant l'absence du responsable du SIP ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € uniquement pendant l'absence du responsable du SIP ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BERGOT Yann	SALVADOR Armelle	MICOLLIER Patricia
-------------	------------------	--------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

LEVEL Alain	RODRIGO Francine	AHIELA Thierry
BIASCH Myriam	DORMIOLA Nadine	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CROCE Frédéric	NAHON Rémi	GABORIEAU Céline
ILLOUZ Mélanie	MILLIER David	DABIN Claudine
JUMELIN Nicole	BERTRAND Patrick	GENOUX Jérôme
MARCHINI Caroline	MACOINE Marie Line	SALENGH Géraldine
LAGEARD Chantal	ROUBAUD Régine	LAIDOUNI Mohamed
MICHAUD Jean Baptiste		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BERGOT Yann	inspecteur	15 000 €
SALVADOR Armelle	inspectrice	15 000 €
MICOLLIER Patricia	inspectrice	15 000 €
THOMAS Marie Laure	Contrôleur principal	10 000 €
COTE Pascal	Contrôleur principal	10 000 €
MONFORT Claude	Contrôleur	200 €
KULIK Olivier	Contrôleur	200 €
DADI Manhita	Agent C	200 €
DIERYCKX Samuel	Contrôleur principal	200 €
TSEGUE Patrice	Contrôleur	200 €
FERNANDES Daniel	Contrôleur principal	200 €
MOURET Christophe	Contrôleur	10 000 €
VARIN Christian	Contrôleur	10 000 €

▲
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les bordereaux de situation fiscale ;

aux agents désignés ci-après :

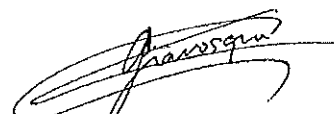
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Durée maximale des bordereaux de situation fiscale pour les autres SIP du site	Durée maximale des bordereaux de situation fiscale pour le SIP PERE LACHAISE
CALVET Brigitte	Contrôleur principal	10 000€	-	-
ABRAHAMI Jean Pierre	Contrôleur	10 000€	-	-
EL AHMADI Abdelmajid	Contrôleur	10 000€	-	-
CHENU	Contrôleur	0	1 an	3 ans
GORVIEN	Contrôleur	0	1 an	3 ans
PHILIBERT	Contrôleur	0	1 an	3 ans
MATTI	Contrôleur	0	1 an	3 ans

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de PARIS 20ème **PERE LACHAISE**, SIP de PARIS 20ème **CHARONNE**, SIP de PARIS 20ème **SAINT FARGEAU**.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS

A Paris, le 1er juillet 2013
Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers de **PARIS 20ème PERE LACHAISE**



Olivier Gravosqui



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0178

**signé par
Autres signataires**

le 01 Juillet 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
BOMPART Catherine, DELHOUME Sarah,
CHAVAROC Jérôme, ARNOUX Emmanuel,
CLERC Anne, GUERVILLE Audrey,
BLANC Benoît, LOPEZ Francisco, PIRART
Sylvie, ROUSSEL Bertrand, VECTEN Anne,
BARET Diane, DOMBROWSKI Cynthia,
DUBOZ Martine, DUDON Nicole,
LEFEBVRE Patricia, RICHARD Jean
François, SAHALI Karim, SEVIN Véronique,
ASSELE Hélène, BODIN Emmanuel,
DELVILLE David, FILLATRE Nathalie,
HARDY Iona, JOLY Philippe, PASTOR
Guillaume, HUBERT- DUPONT Isabelle,
LAPIERRE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est

Service des Impôts des Particuliers
de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont »

17, place de l'Argonne
75938 Paris cedex 19

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le Comptable Public, Responsable du SIP de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont »

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme BOMPART Catherine, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, adjoint au responsable du SIP de PARIS 19ème «Buttes-Chaumont » , à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- 6°) tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme DELHOUME Sarah, Inspecteur des Finances Publiques, adjoint au responsable du SIP de PARIS 19ème «Buttes-Chaumont » , à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- 6°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à M. CHAVAROC Jérôme, Inspecteur des Finances Publiques, adjoint au responsable du SIP de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont » , à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- 6°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 4

Délégation de signature est donnée à M. ARNOUX Emmanuel, Inspecteur des Finances Publiques, adjoint au responsable du SIP de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont » , à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- 6°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de recouvrement contentieux et gracieux, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - 2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
 - 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
CLERC Anne	Contrôleur Principal	1 000 €
GUERVILLE Audrey	Contrôleur	1 000 €
BLANC Benoît	Contrôleur	1 000 €
LOPEZ Francisco	Contrôleur Principal	1 000 €
PIRART Sylvie	Contrôleur Principal	1 000 €
ROUSSEL Bertrand	Contrôleur Principal	1 000 €
VECTEN Anne	Agent Administratif	1 000 €

Article 6

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de recouvrement contentieux et gracieux, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - 2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
 - 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BARET Diane	Contrôleur	500 €
DOMBROWSKI Cynthia	Contrôleur	500 €
DUBOZ Martine	Contrôleur	500 €
DUDON Nicole	Contrôleur	500 €
LEFEBVRE Patricia	Contrôleur Principal	500 €
RICHARD Jean-François	Contrôleur	500 €
RICHARD Jean-François	Contrôleur	500 €
SAHALI Karim	Contrôleur	500 €
SEVIN Véronique	Contrôleur Principal	500 €
ASSELE Hélène	Agent Administratif	500 €
BODIN Emmanuel	Agent Administratif	500 €
DELVILLE David	Agent Administratif	500 €
FILLATRE Nathalie	Agent Administratif	500 €
HARDY Ilona	Agent Administratif	500 €
JOLY Philippe	Agent Administratif	500 €
PASTOR Guillaume	Agent Administratif	500 €

Article 7

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de

dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

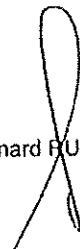
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
HUBERT-DUPONT Isabelle	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
LAPIERRE Sabine	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
LACOMBRADE Gilles	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
GROGNET Laurent	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
WEYLAND Nathalie	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
PATRAS Solène	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
ROBILLARD Sébastien	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
ARFAOUI Ibtissame	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
BEAUVIER Claire	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
BEGUE Sophie	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
DENY Sophie	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
BENS Thomas	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
PELUSO Stéfano	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
CAJGFINGER Florence	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
BRUCHET Clotilde	Agent Administratif	2 000 €	1 000 €
ROUSSINE Soizic	Agent Administratif	2 000 €	1 000 €
QUIOT Cyril	Agent Administratif	2 000 €	1 000 €
JOSEPH ANGELIQUE DIAVOLO Jean-Charles	Agent Administratif	2 000 €	1 000 €
SAVARD Colette	Agent Administratif	2 000 €	1 000 €
LEGRIS Julien	Agent Administratif	2 000 €	1 000 €
DUVAL Benoît	Agent Administratif	2 000 €	1 000 €
ATMANI Jamil	Agent Administratif	2 000 €	1 000 €
PALDUPLIN Olivier	Agent Administratif	2 000 €	1 000 €
GENITEAU Cécile	Agent Administratif	2 000 €	1 000 €
KASSEM Samira	Agent Administratif	2 000 €	1 000 €
DURAND Jérôme	Agent Administratif	2 000 €	1 000 €
NAGEOTTE Pierre-Etienne	Agent Administratif	2 000 €	1 000 €
FARGEON Odélie	Agent Administratif	2 000 €	1 000 €
PIRART Jérôme	Agent Administratif	2 000 €	1 000 €
VIDAL Lilian	Agent Administratif	2 000 €	1 000 €
MOUTOU Armel	Agent Administratif	2 000 €	1 000 €

Article 8

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1er Juillet 2013

Le Comptable Public,
Responsable du SIP de Paris 19ème « Buttes-Chaumont »


Bernard BUFFIO



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0179

**signé par
Autres signataires**

le 01 Juillet 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
VITEL- FORET Stéphanie, GARBAN Patrice,
BONNEAU Cécile, BOUCQUEY Catherine,
MITZINMACKER Michel, NATIVEL
Michaël, AUCHART Nathalie, CORNUAU
Marylin, DROT Marie Christine, FORESTIER
Dorothee, LAVETTE Sabrina, PAISLEY
Fabiola, POEZARD Solène, POTIN Aurélie,
WYCICHOWSKI Coralie, BERNAGE
Corinne, COMONT Maxime, DESFOUX
Christel, LOMBE A LOMBE Dieudonné,
PLAQUET Marie Claire, ZALATEU Frédéric

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE
DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS
18 EME GRANDES CARRIERES SUD
61 Rue Eugène Carrière
75875 Paris Cedex 18

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18^{ème} Grandes Carrières Sud ;
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

- a) Délégation de signature est donnée , à compter du 1^{er} juillet 2013, à Mme Stéphanie VITEL- FORET, inspectrice des finances publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18 ème Grandes Carrières Sud , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

- b) Durant l'absence de Mme Stéphanie VITEL-FORET , délégation de signature est donnée à M. Patrice

GARBAN, inspecteur des finances publiques, affecté en renfort au service des impôts des particuliers de PARIS 18 ème Grandes Carrières Sud, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BONNEAU Cécile NATIVEL Michaël	BOUCQUEY Catherine	MITZINMACKER Michel
-----------------------------------	--------------------	---------------------

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AUCHART Nathalie FORESTIER Dorothée POEZARD Solène	CORNUAU Marylin LAVETTE Sabrina POTIN Aurélie	DROT Marie-Christine PAISLEY Fabiola WYCICHOWSKI Coralie
--	---	--

Article 3

- a) Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BERNAGE Corinne	Contrôleur principal	1000 €
COMONT Maxime	contrôleur	1000 €
DESFOUX Christel	Contrôleur principal	1000 €
LOMBE A LOMBE Dieudonné	Contrôleur principal	1000 €
PLAQUET Marie-Claire	Contrôleur principal	1000 €
ZALATEU Frédéric	Contrôleur principal	1000 €

- b) Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les avis de mise en recouvrement ;

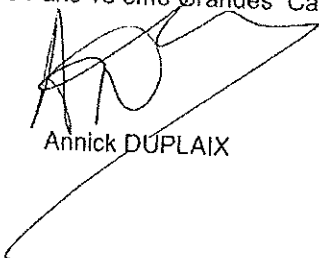
2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ,

- à Mme Christel DESFOUX, contrôleur principal , en l'absence du Comptable et de son adjoint.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS

A PARIS le 1^{er} juillet 2013
La comptable, responsable de service des impôts des
particuliers de Paris 18^{ème} Grandes Carrières Sud


Annick DUPLAIX



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0180

**signé par
Autres signataires**

le 01 Juillet 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
DELVAL Marc, MARTINIE Aurélien,
CAMUS Emmanuel, BEGUE Barthélémy,
ADAM Emmanuelle, AVRONSART Isabelle,
BAILLY PAPIN Christine, COUIC Lysiane,
BIDOT Patrick, DALUT Sylvain, LARQUET
Boris, PLUCHON Séverine, BARBIER
Amélie, BOUDINOT Alexis, BRESTIC
Bertrand, FOUCHET Gilles, GAUTIER
Marion, JANAH MARTINS Olga, LATRY
Frédéric, LAURET Samuel, LEROUX
Caroline, SARFRAZ Ghufrana, SCHOENE
Elsa, THERESE TAVERNY Armelle,
TRESPEUX BOUDINOT Sophie, VAN
PRAET Anthony, N°2013182-0180 - 07/01/2014

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS
17e BATIGNOLLES
6A, Bd de Reims
75844 Paris cedex 17

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 17e BATIGNOLLES :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. DELVAL Marc, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 17e BATIGNOLLES , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

En cas d'absence de moi-même et de M.DELVAL , même délégation de signature dans les mêmes droits est donnée à MM. MARTINIE Aurélien et CAMUS Emmanuel, Inspecteurs des Finances Publiques dans la limite de 30 000 €.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions

portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

MARTINIE Aurélien	CAMUS Emmanuel	BEGUE Barthélémy
-------------------	----------------	------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ADAM Emmanuelle	AVRONSART Isabelle	BAILLY PAPIN Christine
COUIC Lysiane	BIDOT Patrick	DALUT Sylvain
LARQUET Boris	-	PLUCHON Séverine

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BARBIER Amélie	BOUDINOT Alexis	BRESTIC Bertrand
FOUCHET Gilles	GAUTIER Marion	JANAH-MARTINS Olga
LATRY Frédéric	LAURET Samuel	LEROUX Caroline
SARFRAZ Ghufrana	SCHOENE Elsa	THERESE TAVERNEY Armelle
TRESPEUX BOUDINOT Sophie	VAN PRAET Anthony	VIGNERON Jérôme

Les agents délégataires désignés ci-dessus peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants :SIP Paris 17e Batignolles et SIP 17e Ternes , en accord avec les responsables des SIP Batignolles et Ternes.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BEGUE Barthélémy	Inspecteur	5 000 €
CAMUS Emmanuel	Inspecteur	15 000 €
MARTINIE Aurélien	Inspecteur	15 000 €
AOUAR Nasser	Contrôleur	200 €
BABACI Alain	Contrôleur	200 €



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
FEDERICO Elise	Contrôleuse	500 €
GUERARD Mathieu	Contrôleur	500 €
GUERIN Emilie	Contrôleuse	200 €
ARRINDEL Samuel	Agent	200 €
BAFFOU Mohamed	Agent	200 €
FERNANDEZ Frédéric	Agent	200 €
GALHAUT Benoît	Agent	200 €
ORTAIN Marie-Pierre	Agente	200 €
PINON Jacques	Agent	200 €
PONCHAUD Elise	Agente	200 €
RADI Adil	Agent	200 €

Les agents délégataires désignés ci-dessus peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants :SIP Paris 17e Batignolles et SIP 17e Ternes , en accord avec les responsables des SIP Batignolles et Ternes.

4°) les documents comptables journaliers ou mensuels destinés à la DRFIP concernant le SIP Batignolles, aux agents des Finances Publiques ci-après :

CAMUS Emmanuel	Inspecteur	MARTINIE Aurélien	Inspecteur
----------------	------------	-------------------	------------

Et en cas d'absence, à :

FEDERICO Elise	Contrôleuse	GUERARD Mathieu	Contrôleur
----------------	-------------	-----------------	------------

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1er juillet 2013
La comptable, responsable de service des impôts
des particuliers,

MME CALAME Janine



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0037

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature
à :CLICHET- COCO Valérie, DELSOL
Pascale, GAMRACY Sylvie, GRANDJEAN
Françoise, LAMAT Cécile, SAIDOUNI
Sihem, VALANCE Elisabeth, ABERLENC
Michel, CARAVATI Bernardette,
PHOUMSAVANH Gwenola, RACOLIN
Stéphane, SAIDI Solange, SISSOKO
Souckeyna, TULET David



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est
Pôle de Contrôle et d'Expertise de de Paris (8ème)
Roule Hoche – Roule Artois
5 rue de Londres
75009 Paris

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de Paris 8ème « Roule Hoche – Roule Artois »,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
CLICHET-COCO Valérie	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
DELSOL Pascale	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
GAMRACY Sylvie	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
GRANDJEAN Françoise	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
LAMAT Cécile	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
SAIDOUNI Sihem	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
VALANCE Elisabeth	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
ABERLENC Michel	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €
CARAVATI Bernadette	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €
PHOUMSAVANH Gwenola	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €

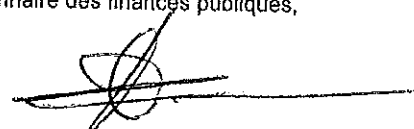
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RACOLIN Stéphane	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €
SAIDI Solange	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €
SISSOKO Souckeyna	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €
TULET David	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 septembre 2013

L'inspecteur divisionnaire des finances publiques,



Arnaud GRANCHER



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0038

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
BOJIKIAN Isabelle, CAILLETTE Jérôme,
CREMADES Daniel, D'ABOVILLE Cécile,
KIM Chinaboth, PRUVOST Christelle,
SYLVA Jean, CREPY Annie, DUBOIS
Adeline, THEBAULT Jean- Charles,

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
Pôle de Contrôle et d'Expertise de Madeleine - Europe-Rome
5 rue de Londres 75315 Paris Cedex 09

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de Madeleine - Europe-Rome,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

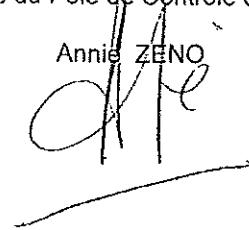
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BOJIKIAN Isabelle	inspecteur	15 000 €	15 000 €
CAILLETTE Jérôme	inspecteur	15 000 €	15 000 €
CREMADES Daniel	inspecteur	15 000 €	15 000 €
D'ABOVILLE Cécile	inspecteur	15 000 €	15 000 €
KIM Chinaboth	inspecteur	15 000 €	15 000 €
PRUVOST Christelle	inspecteur	15 000 €	15 000 €
SYLVA Jean	inspecteur	15 000 €	15 000 €
CREPY Annie	contrôleur	10 000 €	10 000 €
DUBOIS Adeline	contrôleur	10 000 €	10 000 €
THEBAULT Jean-Charles	contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS

A Paris, le 2 septembre 2013

L'Inspecteur divisionnaire des Finances publiques,
Responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise,

Annie ZENO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AZENO', with a long horizontal stroke underneath.



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0039

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrête portant délégation de signature à :
Sébastien RAIMONDEAU, Géraldine
PATIENT, Emmanuela GOMES, Claudine
HUGUENIN, Delphine BROUTIN, Vincent
ABRAMOVICI, Patrick ALQUIER, Nadia
MECHITOUA, Valérie LAUER, William
ARAN, Djaffar BENSLAMA



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction Régionale des Finances Publiques d'Île de France et de Paris
Pôle de gestion fiscale de Paris Nord est
POLE DE CONTROLE ET EXPERTISE PLAINE MONCEAU EPINETTES
6A BD DE REIMS
75844 PARIS CEDEX 17

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de Plaine Monceau-Epinettes, Jocelyne Pelen ;
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Sébastien RAIMONDEAU	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
Géraldine PATIENT	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
Emmanuela GOMES	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
Claudine HUGUENIN	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
Delphine BROUTIN	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
Vincent ABRAMOVICI	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
Patrick ALQUIER	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Nadia MECHITOUA	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Valérie LAUER	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
William ARAN	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Djaffar BENSLAMA	Contrôleur	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS

A Paris, le 2 septembre 2013
Le responsable du pôle contrôle expertise

Jocelyne Pelen

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013245-0040

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
BARBE Jérôme, FREY Hélène, N'GUYEN
Phi- Loan Marie, POTTIER Anthony,
RICHARDS Brigitte, COLAS- GUERIN
Joëlle, CASTILLO Aude, OSWALDT Jean,
TAIEB Vincent

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE DE FRANCE ET DU
DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
Pôle de Contrôle et d'Expertise de Paris 20ème
6 rue Paganini
75972 PARIS CEDEX 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 20ème ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BARBE Jérôme	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
FREY Hélène	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
N'GUYEN Phi-Loan Marie	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
POTTIER Anthony	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
RICHARDS Brigitte	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
COLAS-GUERIN Joëlle	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
CASTILLO Aude	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
OSWALDT Jean	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
TAIEB Vincent	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 02 septembre 2013

La responsable du pôle contrôle expertise,



Edith BUFORT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013245-0041

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
ENJOLRAS Brigitte, GIRARDOT-
BOUAOULI Djohar, DESPEYSES Serge,
RAES Elisabeth,



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est
Service des impôts des particuliers Paris 18 ème
GRANDES CARRIERES SUD
Fiscalité immobilière élargie du 18 ème Arrondissement
61, rue Eugène Carrière
75875 PARIS cedex 18

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle de fiscalité immobilière élargie de PARIS 18 ème arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

ENJOLRAS Brigitte

GIRARDOT-BOUAOULI Djohar

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

DESPEYSSES Serge

RAES Elisabeth

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

ENJOLRAS Brigitte	GIRARDOT-BOUAOULI Djohar	DESPEYSSES Serge
RAES Elisabeth		

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris

A Paris le 2 septembre 2013
La responsable du pôle de fiscalité immobilière,



Annick DUPLAIX



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013245-0042

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
COLLIOT Françoise, ARGENTO Mario,
FAURE Hervé, TOULLET Christine,
MALKA Valérie, FERAL Geneviève,
BOYER Katia, NAMGBEI Hervé, WALLE
Yorrick, MILLAS Sophie, SOUCHON
Isabelle, BIDOT Patrick, DEGREVE Cécile,
NGUYEN VAN HO Elisabeth, BERENGUER
Joëlle, PERDRIJAT Véronique, BARBIERI
Jean- Luc



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est
IFPP du 17e

32 rue Saint-Petersbourg
75384 Paris cedex 08

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle de fiscalité immobilière de Paris 17e

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

COLLIOT Françoise	ARGENTO Mario	FAURE Hervé
-------------------	---------------	-------------

TOULLET Christine	MALKA Valérie	
-------------------	---------------	--

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

FERAL Geneviève	BOYER Katia	NAMGBEI Hervé
-----------------	-------------	---------------

WALLE Yorrick	MILLAS Sophie	SOUCHON Isabelle
---------------	---------------	------------------

BIDOT Patrick	DEGREVE Cécile	NGUYEN VAN HO Elisabeth
---------------	----------------	-------------------------



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

c) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BERENGUER Joëlle	PERDRIJAT Véronique	BARBIERI Jean-luc
------------------	---------------------	-------------------

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris..

A Paris..., le 02 septembre 2013
Le responsable du pôle de fiscalité immobilière,

Annie BRICHET

Inspectrice divisionnaire des finances publiques



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013245-0043

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
LEFEVRE Florence, LABERNEDE
Véronique, MEUNIER Alexandra,
GOUDICHAUD Catherine, PAUVERT
Thierry, BOUDOT Alexandre, BERROUYNE
Georgina, LUCAZEAU Nina, REYNAUD
Olivier, GAMELIN Aurore, COURVILLE
Sylvia, HAUTREUX Benoît, VESSEREAU
Lucie, SESTIER Christian, THEBAULT
Patricia, TESTU Fabienne, COUSSIT
Delphine, ALZINA Pierre- Philippe,
KROLIKOWSKI Edwin, LE MOINE
Angélique

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 17^{EME} EPINETTES

32, rue de Saint-Petersbourg
75384 Paris CEDEX 08

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17^{ème} EPINETTES

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme LEFEVRE Florence, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17^{ème} EPINETTES à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Véronique LABERNEDE	Alexandra MEUNIER
---------------------	-------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Cathrine GOUDICHAUD	Thierry PAUVERT	Alexandre BOUDOT
---------------------	-----------------	------------------

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Georgina BERROUYNE	Aurore GAMELIN	Lucie VESSEREAU
Nina LUCAZEAU	Sylvia COURVILLE	Christian SESTIER
Olivier REYNAUD	Benoît HAUTREUX	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances au titre des procédures collectives ou de tout autre procédure ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Véronique LABERNEDE	Inspecteur	15 000 €
ALEXANDRA MEUNIER	Inspecteur	15 000 €
Patricia THEBAULT	Agent de catégorie B	2 000 €
Fabienne TESTU	Agent de catégorie B	2 000 €
Delphine COUSSIT	Agent de catégorie B	2 000 €
Pierre-Philippe ALZINA	Agent de catégorie B	2 000 €
Edwin KROLIKOWSKI	Agent de catégorie B	2 000 €
Angélique LE MOINE	Agent de catégorie C	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 septembre 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers


 P.ESCLAUZE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0044

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
DELPLANQUE Clémence, AUJARDIAS
René, MOTHEs Nadège, POUDEROUX
Alain, COULIBEUf Sandrine,
MOUNISSAMY Sandrine, BUSSON
Sébastien, EZAHERY Badia, JACOBY
KOALY Carole, KARCHER Daniel,
MANZATI Massimigliano, PEDUSSAULT
Nicolas, POCHERON Aurélien, SALIM
Karim, RIHOuAY- N'GOTH Aurélie

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS
DE PARIS 17^{ème} PLAINE MONCEAU
32, rue de Saint-Pétersbourg
75384 Paris Cedex 08

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 17^{ème} Plaine Monceau :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme DELPLANQUE Clémence, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 17^{ème} Plaine Monceau, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances au titre des procédures collectives ou de toute autre procédure ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M. AUJARDIAS René	Mme MOTHES Nadège	M. POUDEROUX Alain
Mme COULIBEUUF Sandrine	Mme MOUNISSAMY Sandrine	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. BUSSON Sébastien	M. KARCHER Daniel	M. POCHERON Aurélien
Mme EZAHÉRY Badia	M. MANZATI Massimiliano	M. SALIM Karim
Mme JACOBY KOALY Carole	M. PEDUSSAULT Nicolas	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances au titre des procédures collectives ou de toute autre procédure ainsi que pour ester en justice ;

4°) tous actes d'administration et de gestion du service ;

à l'agent désigné ci-après :

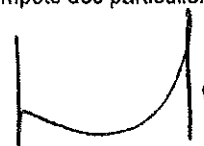
Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme RIHOUAY-N'GOTH Aurélie	contrôleuse des finances publiques	10 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 septembre 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,



Gérard OLINGUE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0045

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
DUPON Loïc, BONFIGLIO Isabelle,
CHAMPAGNE Joël, GUNEY Kenan,
JEANTET Emmanuel, LIBES Fabrice, MALI
Alex, VIGNES Cyrille, AUGÉ Laurence,
DUBARRAL Christophe, DUCHEMANN
Jérémy, HUSSON Daniel, SEJALON Aurélie,
TAM Jonathan, WYDER Esther, LEGIER
BILLETTE Lise, MANETTE Nathalie,
DUTARTRE Francis, FARRERO Ludovic,
KOMORSKI Patricia, SOMPHOU Marie,
BRELEUR Meddy, BINOS DE POMBARAT
Jean- Luc, BERLANDE Laurent

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est
Service des Impôts des Particuliers de Paris 20^e Saint-Fargeau
6, rue Paganini
75972 PARIS CEDEX 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20^e Saint-Fargeau

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. DUPON Loïc, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20^e Saint-Fargeau, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
BONFIGLIO Isabelle	CHAMPAGNE Joël	GUNEY Kenan
JEANTET Emmanuel	LIBES Fabrice	MALI Alex
VIGNES Cyrille		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
AUGÉ Laurence	DUBARRAL Christophe	DUCHEMANN Jérémy
HUSSON Daniel	SEJALON Aurélie	TAM Jonathan
WYDER Esther		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
LEGIER BILLETTE Lise	Contrôleuse principale	6 000 €
MANETTE Nathalie	Contrôleuse principale	6 000 €
DUTARTRE Francis	Contrôleur principal	6 000 €
FARRERO Ludovic	Contrôleur	6 000 €
KOMORSKI Patricia	Contrôleuse	6 000 €
SOMPHOU Marie	Contrôleuse	200 €
BRELEUR Meddy	Agent	200 €
BINOS DE POMBARAT Jean-Luc	Agent	200 €
BERLANDE Laurent	Agent	200 €



Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 2 septembre 2013
Le comptable,
responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20^e Saint-Fargeau,
Martine ZWOLENJK



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013245-0046

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
MODESTIN Marcelle, GIRAULT Corinne,
GISLARD Elise, LOPEZ Nancy, BEGUE
Françoise, AUZOU Brigitte, DUMENIL
Sébastien, ROUMIER Marie- France,
REMBOTTE ROYAL Annie, GAYRAUD
Jean Marc, LENOBLE Fabrice, LATOUCHE
Luc, SARRANT Andrée, OLIVIER Yvan,
SINZ Pascale, CHUPIN Dominique



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction Régionale d'Ile de France et du Département de PARIS
Pôle Gestion fiscale Nord-Est
Service des Impôts des entreprises
SIE PARIS 8ème - Champs Elysées
5, rue de Londres
75315 - PARIS cedex 09
Téléphone : 01 56 35 92 16

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 8ème CHAMPS ELYSEES
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame MODESTIN Marcelle adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 8ème Champs Elysées , à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60.000€ ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

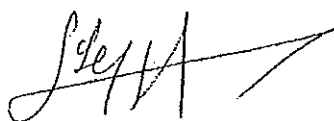
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses	Montant des AMR et mise en demeure	Ensemble des actes relatifs au recouvrement
GIRAULT Corinne GISLARD Elise LOPEZ Nancy	Inspectrice Inspectrice Inspectrice	15 000 €	illimité	Illimité
BEGUE Françoise AUZOU Brigitte DUMENIL Sébastien ROUMIER Marie France REMBOTTE ROYAL Annie GAYRAUD Jean Marc LENOBLE Fabrice LATOUCHE Luc SARRANT Andrée OLIVIER Yvan SINZ Pascale	Contrôleuse Contrôleuse Contrôleur Contrôleuse ppale Contrôleuse ppale Contrôleur ppal Contrôleur Contrôleur Contrôleuse Contrôleur ppal Contrôleuse	10.000€	10.000€	Jusqu'à 10.000€
CHUPIN Dominique	Agent adm ppal	-	Jusqu'à 80.000€	Jusqu'à 80.000€

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de PARIS

A Paris, le 2 Septembre 2013
Le comptable, responsable
du service des Impôts des entreprises



Serge LEPAGE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0047

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
COURTOT Corinne, Eric BENET, Sandrine
BORRAS, Djamel DAHMANI, Barthélémy
CONTI- ALUNNO, Patricia ETIEVANT,
Sonia ITKINE, Alain LEROU, Morgane
LERROL, Eric SALOU, Odile VANEL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS
12ème PICPUS
27 bis Rue des Meuniers 75012 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 12ème Picpus

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme COURTOT Corinne, inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de PICPUS, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les

déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Eric BENET	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
Sandrine BORRAS	Contrôleur	10 000 €	8 000€
Djamel DAHMANI	Contrôleur	10 000€	8 000€
Barthelemy CONTI -ALUNNO	Contrôleur	10 000€	8 000€
Patricia ETIEVANT	Contrôleur	10 000€	8 000€
Sonia ITKINE	Contrôleur	10 000€	8 000€
Alain LEROU	Contrôleur	10 000€	8 000€
Morgane LERROL	Contrôleur	10 000€	8 000€
Eric SALOU	Contrôleur	10 000€	8 000€
Odile VANEL	Contrôleur	10 000€	8 000€

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris, le 02/09/2013

Le comptable, responsable de service des impôts
des entreprises Picpus,



Dominique CLOUSSE
Chef de service comptable



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013245-0048

signé par
Chef de l'Unité Territoriale Eau - Axes Paris Proche couronne

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Pascal MOLINATTI, Isabelle BENNOUR,
Nathalie CHASLE, Younès EL KADIRI ,
Alain OZIER LAFONTAINE, Manuel
PUERTAS, Nathalie RECHAUSSAIRE



Direction générale des Finances Publiques
Direction Régionale des Finances Publiques
d'Ile-de-France et du département de Paris
Service des impôts de entreprises
Paris 12ème Bel Air
27 bis rue des Meuniers
75602 Paris

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises Bel Air

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Pascal MOLINATTI, inspecteur, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises Bel Air , à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BENNOUR Isabelle	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
CHASLE Nathalie	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
EL KADIRI Younès	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
OZIER LAFONTAINE Alain	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PUERTAS Manuel	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
RÉCHAUSSAIRE Nathalie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €

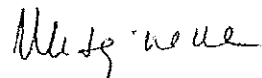
Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS

A PARIS, le 02/09/2013

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises Paris XIIème Bel Air

Violette Casajuana





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013245-0049

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
BOLIVARD Dominique, ROUSSET Rémi,
ALBRIZIO EMilie, BENYAMINA Fouad,
COMBE Viviane, DJERIBI Ali, MAUBOIS
Cyrille, ALLARD Jonathan, BERNOVILLE
Claudine, EDY Yann, TESTA Alain, YEW
Corinne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS
SERVICE IMPOTS ENTREPRISE XVII° EPINETTES
6 A boulevard de Reims
75017 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS XVII° EPINETTES

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, dans la limite de 15 000 € par demande

2°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 15 000 € par demande ;

aux agents désignés ci-après :

BOLIVARD Dominique	Inspectrice	ROUSSET Rémi	Inspecteur
--------------------	-------------	--------------	------------

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BOLIVARD Dominique	inspectrice	15 000 €	10 000 €
Et en cas d'interim pour absence de courte durée du comptable		60 000 € 100 000 € pour les remboursements de crédit de TVA	60 000 €
ROUSSET Rémi	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
Et en cas d'interim pour absence de courte durée du comptable		60 000 € 100 000 € pour les remboursements de crédit de TVA	60 000 €
ALBRIZIO Emilie	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
BENYAMINA Fouad	contrôleur	10 000 €	8 000 €
COMBE Viviane	Contrôleuse principale	10 000 €	8 000 €
DJERIBI Ali	contrôleur	10 000 €	8 000 €
MAUBOIS Cyrille	contrôleur	10 000 €	8 000 €
ALLARD Jonathan	Agent	2 000 €	1 000 €
BERNOVILLE Claudine	Agent	2 000 €	1 000 €
EDY Yann	Agent	2 000 €	1 000 €
TESTA Alain	Agent	2 000 €	1 000 €
YEW Corinne	Agent	2 000 €	1 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris , le 02 septembre 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Bernard SAINTOUT
Comptable des Impôts

Centre des Finances publiques de Paris 17^{ème}
Service des Impôts des Entreprises EPINETTES
6A boulevard de Reims
75844 PARIS CEDEX 17



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013245-0050

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à : Jean Marc JASOR, Marc JOLIVET, Joseph VIDALLET, Alexandre BACCHIERI-STADLER, Dorothee DEVEAUX, Anne HINSCHBERGER, Florence ROLLAND, Natacha SIMONET, Mohamad NAIM, Yves SAGGIOVITZ, Clément TANGUY, Alain TRAN

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-
FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Service des impôts de entreprises Paris 17^{ème} Batignolles
6A Bvd de Reims - 75844 PARIS CEDEX 17

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de BATIGNOLLES PARIS 17ème arrondissement.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc JASOR, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de BATIGNOLLES PARIS 17ème arrondissement, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- 8°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- 9°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom des agents	Prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
JOLIVET	Marc	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
VIDALLET	Joseph	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
BACCHIERI-STADLER	Alexandre	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
DEVEAUX	Dorothée	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
HINSCHBERGER	Anne	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
ROLLAND	Florence	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
SIMONET	Natacha	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
NAIM	Mohamad	Agent	2 000 €	-
SAGGIOVITZ	Yves	Agent	2 000 €	-
TANGUY	Clément	Agent	2 000 €	-
TRAN	Alain	Agent	2 000 €	-

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 02 septembre 2013

Le comptable, Responsable du SIE 17ème BATIGNOLLES

Bruno BONNET



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013245-0051

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
BECK Laurent, SOULIE Patrick, TEMPLET
Lionel, ENDERLIN Clément, SALEM
Solange, PHU Jonathan, PISTRE Stéphane,
GUILLOTEAU Valérie, PILON Hervé,
SABAU Sébastien, CATHALA Philippe,
NENOT Nathalie, GRIESMANN Florence,
PERIER Grégory

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 17ème Les Ternes
6A boulevard de Reims 75017 Paris

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17ème Les Ternes,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. BECK Laurent, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17ème Les Ternes, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

SOULIE Patrick	TEMPLET Lionel	ENDERLIN Clément
SALEM Solange	PHU Jonathan	PISTRE Stéphane

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

GUILLOTEAU Valérie	PILON Hervé	SABAU Sébastien
CATHALA Philippe	NENOT Nathalie	GRIESMANN Florence
PERIER Grégory		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
SOULIE Patrick	Inspecteur	10 000,00 €
TEMPLET Lionel	Inspecteur	10 000,00 €
ENDERLIN Clément	Inspecteur	10 000,00 €
SALEM Solange	Inspectrice	10 000,00 €
PHU Jonathan	Inspecteur	10 000,00 €
PISTRE Stéphane	Inspecteur	10 000,00 €
GUILLOTEAU Valérie	Contrôleuse	8 000,00 €
PILON Hervé	Contrôleur	8 000,00 €
SABAU Sébastien	Contrôleur	8 000,00 €
CATHALA Philippe	Contrôleur	8 000,00 €
GRIESMANN Florence	Contrôleuse	8 000,00 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
PERIER Grégory	Contrôleur	8 000,00 €
NENOT Nathalie	Contrôleuse	8 000,00 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

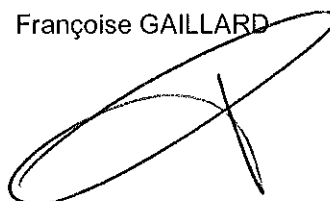
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
SOULIE Patrick	Inspecteur	15 000,00 €	10 000,00 €
TEMPLET Lionel	Inspecteur	15 000,00 €	10 000,00 €
ENDERLIN Clément	Inspecteur	15 000,00 €	10 000,00 €
SALEM Solange	Inspectrice	15 000,00 €	10 000,00 €
PHU Jonathan	Inspecteur	15 000,00 €	10 000,00 €
PISTRE Stéphane	Inspecteur	15 000,00 €	10 000,00 €
GUILLOTEAU Valérie	Contrôleuse	10 000,00 €	8 000,00 €
PILON Hervé	Contrôleur	10 000,00 €	8 000,00 €
SABAU Sébastien	Contrôleur	10 000,00 €	8 000,00 €
CATHALA Philippe	Contrôleur	10 000,00 €	8 000,00 €
GRIESMANN Florence	Contrôleuse	10 000,00 €	8 000,00 €
PERIER Grégory	Contrôleur	10 000,00 €	8 000,00 €
NENOT Nathalie	Contrôleuse	10 000,00 €	8 000,00 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 2 septembre 2013
Le comptable, responsable de service des impôts
des entreprises de Paris 17ème LES TERNES

Françoise GAILLARD





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013245-0052

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Martine JARDIN, Sylvie TROESTLER,
Nathalie DCLEMY, Anita GILLET, Katy
NEVET, Fabienne POURCEL, Frédéric
ORIZET, Cédric VANDEN BROECK

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS
20ème Père-Lachaise
6 rue Paganini
75020 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20ème Père-Lachaise

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Martine JARDIN, inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20ème Père-Lachaise, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

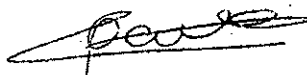
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
TROESTLER Sylvie	inspectrice	15 000 €	10 000 €
DECLEMY Nathalie	contrôleuse	10 000 €	8 000 €
GILLET Anita	Contrôleuse principale	10 000 €	8 000 €
NEVET Katy	Contrôleuse principale	10 000 €	8 000 €
POURCEL Fabienne	Contrôleuse principale	10 000 €	8 000 €
ORIZET Frédéric	Contrôleur principale	10 000 €	8 000 €
VANDEN BROECK Cédric	contrôleur	10 000 €	8 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 02/09/2013

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,



Béatrice LACHEVRE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013245-0053

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Bruno BOURDAT, Brigitte FOISSAC, Gilles
DESROZIER, Charline FAYE, Emmanuel
LASTERIE, Maryvonne LAUNAY, Christine
MASALA, Christophe MICHON, Germaine
MILIA, François PRIETO, Pascale ROZE,
Marie- Véronique UGHETTO



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 11^{ème} SAINTE MARGUERITE
39/41 RUE GODEFROY CAVAIGNAC
75536 PARIS CEDEX 11

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 11^{ème} Sainte Marguerite
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Bruno BOURDAT inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du Service des Impôts des Entreprises de Paris 11^{ème} SAINTE MARGUERITE, et à Mme Brigitte FOISSAC inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BOURDAT Bruno	inspecteur	15 000 €	15 000 €
FOISSAC Brigitte	inspectrice	15 000 €	15 000 €
DESROZIER Gilles	contrôleur	10 000€	10 000€
FAYE Charline	contrôleuse	10 000€	10 000€
LASTERIE Emmanuel	contrôleur	10 000€	10 000€
LAUNAY Maryvonne	contrôleuse	10 000€	10 000€
MASALA Christine	contrôleuse	10 000€	10 000€
MICHON Christophe	contrôleur	10 000€	10 000€
MILIA Germaine	contrôleuse	10 000€	10 000€
PRIETO François	contrôleur	10 000€	10 000€
ROZE Pascale	contrôleuse	10 000€	10 000€
UGHETTO Marie-Véronique	contrôleuse	10 000€	10 000€

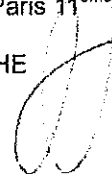
Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 2 septembre 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Paris 11^{ème} Sainte Marguerite,

Joëlle LABARTHE





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0054

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
FALEMPE Isabelle, DIAS PEREIRA Maria,
RITZENTHALER Vincent, BONNET- DE-
BOZZI Agnès, DUCAS Béatrice, FERRAIN
Pascal, FOURCADE Nicole, HAJ
BOUTALEB Ghislaine, LE DIGARCHER
Ronan, SAUTRIAU Anne- Laure, SIARRAS
Brigitte, UNG Davy



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SIE PARIS 8e EUROPE-HAUSSMANN
6 RUE DE LONDRES
75315 PARIS CEDEX 09

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du SIE de Paris 8ème Europe-Hausmann

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

aux agents désignés ci-après :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

<i>Nom et prénom des agents</i>	<i>grade</i>	<i>Limite des décisions contentieuses</i>	<i>Limite des décisions gracieuses</i>
FALEMPE ISABELLE	inspectrice	15 000 €	7 500 €
DIAS PEREIRA MARIA	inspectrice	15 000 €	7 500 €
RITZENTHALER VINCENT	inspecteur	15 000 €	7 500 €
BONNET-DE-BOZZI AGNES	contrôleuse principale	10 000 €	5 000 €
DUCAS BEATRICE	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
FERRAN PASCAL	contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
FOURCADE NICOLE	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
HAJ BOUTALEB GHISLAINE	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
LE DIGARCHER RONAN	contrôleur	10 000 €	5 000 €
SAUTRIAU ANNE-LAURE	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
SIARRAS BRIGITTE	contrôleuse principale	10 000 €	5 000 €
UNG DAVY	contrôleuse	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A PARIS, le 2 septembre 2013

Le comptable responsable du service des impôts des entreprises PARIS 8^{ème} Europe-Haussmann



Bruno RICHARD



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0055

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
HERBERT Nathalie, NDACYAYISENGA,
SAURAIIS Catherine, ALIDOR Pascale,
DREYER Sophie, KIWALSKI Annie,
BELLENGER Olivia, GERMANY Marie-
Hosèphe, MICHEL Odile, BUISINE Sandrine,
LEGRAND Nadia, PEZZALI Elisabeth,
AKENDENGUE Anne, GUERIOUAZ Karim,
LESGUILLIER Philippe, OLIVIER
Véronique, CUISSET Lina, IMBERT
Guillaume, MIGNOT Elodie, PAVOT
Sébastien, DAUTAIIS Corinne, LESBRE
François- Xavier, MOREAU Emmanuel,
TORRES BARTOUME Marie Hélène, BHIKI
Emmanuel, DESROULLE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS
12ème DAUMESNIL
27 bis rue des Meuniers
75012 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 12 ème DAUMESNIL

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme HERBERT Nathalie, inspectrice divisionnaire, Mme NDACYAYISENGA Stéphanie, inspectrice, Mme SAURAI S Catherine, inspectrice, adjointes au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 12 ème DAUMESNIL, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

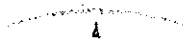
3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ALIDOR Pascale	BELLENGER Olivia	BUISINE Sandrine
DREYER Sophie	GERMANY Marie-Josèphe	LEGRAND Nadia
KOWALSKI Annie	MICHEL Odile	PEZZALI Élisabeth

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AKENDENGUE Anne	CUISSET Lina	DAUTAIS Corinne
GUERIOU AZ Karim	IMBERT Guillaume	LESBRE François-Xavier
LESGUILLIER Philippe	MIGNOT Élodie	MOREAU Emmanuel
OLIVIER Véronique	PAVOT Sébastien	TORRES BARTOUME Marie-Hélène

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BHIKI Emmanuel	Contrôleur	200 €
DESRUELLES Véronique	Contrôleur principal	200 €
DU PLESSIS Antoine	Agent administratif	200 €
FAUGERE Julien	Agent administratif	200 €
GROLLEAU Laurent	Contrôleur principal	200 €
HADJ OIJNAOU Badia	Agent administratif	200 €
LOW MUI Jean-Ludovic	Contrôleur	200 €
MOREIRA Emmanuelle	Contrôleur	200 €
VIVIEN Alice	Contrôleur principal	200 €
YOMBI-OKONGO Patrice	Agent administratif	200 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

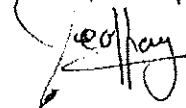
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BELLENGER Olivia	Contrôleur	10 000 €	/
GERMANY Marie-Josèphe	Contrôleur	10 000 €	/
LEGRAND Nadia	Contrôleur	10 000 €	/

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 12^{ème} DAUMESNIL, SIP de Paris 12^{ème} PICPUS.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

À Paris, le 2 septembre 2013



Sylvie GEOFFRAY

Comptable , Responsable du SIP de Paris 12^e Daumesnil



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0056

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Martine SECONDI, Jocelyne LE BAIL,
Catherine ARCOS FERRER, Denis
GIDOUIN, Séverine GINTRAND, Florence
LIGNON, Marie BROM, Anne Lise
BOURGUET, Solange JUDITH,
KORTEWEG Daniele, Yanne LE CORF,
Sandrine LOUCHART, Fanny MAUGER,
Olivier RICHARD, Frédéric THURLURE,
Romain LE ROUX, Norbert LACROIX



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est
SIP GRANDES CARRIERES NORD
61 rue Eugène Carrière
75875 PARIS Cedex 18
Tel : 01 40 24 14 48

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18^{ème} Grandes Carrières Nord
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à compter du 1er juillet 2013 à Madame Martine SECONDI, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 18^{ème} Grandes Carrières Nord, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Jocelyne LE BAIL, inspecteur des finances publiques, chargée du recouvrement, au service des impôts des particuliers de Paris 18ème Grandes Carrières Nord, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15.000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ARCOS FERRER Catherine	GIDOUIN Denis	GINTRAND Séverine
-	LIGNON Florence	-

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BROM Marie	BOURGUET Anne Lise	JUDITH Solange
KORTEWEG Danièle	LE CORF Yann	LOUCHART Sandrine
MAUGER Fanny		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
RICHARD Olivier	Contrôleur principal	2 000 €
THURLURE Frédéric	Contrôleur principal	2 000 €
LE ROUX Romain	Contrôleur	2 000, €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LACROIX Norbert	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 18ème Grandes Carrières Nord.

Aucune décision ne doit être prise pour le SIP de Paris 18ème Grandes Carrières Sud conformément au protocole d'accueil.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 2 septembre 2013
Le comptable, responsable de service des impôts
des particuliers,
Claire CHAUSSY





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0057

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
ANTOINE Jérôme, BENS Thomas, DUPATY
Matthieu, SINJON Claude, LOBRY Cédric,
VIGNES Jean Paul, ALI Moina, BOISSON
Frédérique, CHARTIER Giliane, DEPERNET
Maud, JEAN Dominique, LEFEBVRE David,
MAES Marjorie, NGUIMBI Steve,
FOURNIER Dominique, LEPIGEON Maryse,
COULON Françoise, LE QUERRE Philippe,
VILLAUME Stéphanie, JANVIER
Emmanuel, LACOUTURE Sandrine,
HADDAD Luiza, CHEKROUN Audrey,
LOUNIONGO Christian, SOUAI Annick,
BAUDIN Anthony,

Arrêté N°2013245-0057 - 07/01/2014



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est
SIP PARIS 19^e VILLETTE
17 place de l'Argonne 75019 PARIS

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du SIP de PARIS 19° Villette ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. ANTOINE Jérôme , inspecteur, adjoint au responsable du SIP de PARIS 19° Villette , à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ou 60 000 € en l'absence du responsable;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ou 60 000 € en l'absence du responsable ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- 6°) tous actes d'administration et de gestion du service, et notamment les remises de majorations et frais de poursuites dans la limite de 15 000 €.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BENS Thomas	contrôleur	10 000 €	10 000 €
DUPATY Matthieu	contrôleur	10 000 €	10 000 €
SINJON Claude	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LOBRY Cédric	contrôleur	10 000 €	10 000 €
VIGNES Jean Paul	contrôleur	10 000 €	10 000 €
ALI Moina	agent	2000 €	2000 €
BOISSON Frédérique	agent	2000 €	2000 €
CHARTIER Gilliane	agent	2000 €	2000 €
DEPERNET Maud	agent	2000 €	2000 €
JEAN Dominique	agent	2000 €	2000 €
LEFEBVRE David	agent	2000 €	2000 €
MAES Marjorie	agent	2000 €	2000 €
NGUIMBI Steve	agent	2000 €	2000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 2°) les ATD et les autres actes de poursuites dans une limite de montant (cf tableau)
- 3°) les bordereaux de situation
- 4°) tous actes d'administration et de poursuites en cas d'absence du responsable et des adjoints

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Signature des bordereaux de situation	Signatures des actes de poursuites dans la limite de	Signature des actes d'administration et de poursuite en cas d'absence des adjoints et du responsable
FOURNIER Dominique	Contrôleuse Principale	Oui	12200 €	Oui
LEPIGEON Maryse	Contrôleuse Principale	Oui	5000 €	Oui
COULON Françoise	Contrôleuse Principale	Oui	0	Oui
LE QUERRE Philippe	Contrôleur Principal	Oui	5000 €	Non
VILLAUME Stéphanie	Contrôleuse	Oui	5000 €	Oui
JANVIER Emmanuel	Contrôleur	Oui	5000 €	Non
LACOUTURE Sandrine	Agente	Non	0	Non
HADDAD Luiza	Agente	Non	0	Non
CHEKROUN Audrey	Agente	Non	0	Non
LOUNIONGO Christian	Agent	Non	0	Non
SOUAI Annick	Agente	Non	0	Non
BAUDIN Anthony	Agent	Non	0	Non

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 2 septembre 2013

Le comptable, responsable du SIP de Paris 19°
Villette,

Rémy MULLER





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0058

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
PEAN Jeannine, PORTALIER Anne Marie,
PUISSEGUR Anne Marie, CHARLEMEGNY
Alban, DUBOIS- ROUGIER Eric, LEMIRE
Patrick, MAILLOT Marie- Josée, MOSCOU
Daniela, SANSIER Florent, SHEHU- DISO
Addy, AGOU Corine, BOULANOUAR
Kamilia, BRIOT Sophie, CRANE Sylvain,
DEMERY Martine, DEMEURE Karine,
DJEBROUNI Djamel, GRAU Jean- François,
BORDIN Vanessa, CHOPARD LEONARD
Angélique, FAISANT Agnès, PRADEAUX
Christophe, REMY Martine, CORVO Célia,
MORASATA Emilia

Arrêté N°2013245-0058 - 07/01/2014

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS
20 e Charonne
6 rue Paganini 75972 Paris cedex 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers du 20e Charonne

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mmes PEAN Jeannine, PORTALIER Anne Marie, PUISSEGUR Anne Marie, Inspectrices adjointes au responsable du service des impôts des particuliers du 20e Charonne, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 30 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

CHARLEMEGNY Alban	DUBOIS-ROUGIER Eric	LEMIRE Patrick
MAILLOT Marie-Josée	MOSCOU Daniela	SANSIER Florent
SHEHU-DISO Addy		

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AGOU Corine	BOULANOUAR Kamilia	BRIOT Sophie
CRANE Sylvain	DEMERY Martine	DEMEURE Karine
DJEBROUNI Djamel	GRAU Jean-François	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BORDIN Vanessa	B	2 000€
CHOPARD LEONARD Angélique	B	1 000 €
FAISANT Agnès	B	1 000 €
PRADEAUX Christophe	B	1 000 €
REMY Martine	B	2 000€
CORVO Célia	C	500 €
MORASATA Emilia	C	500 €



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 02/09/2013
Le comptable, responsable de Service des Impôts
des Particuliers de CHARONNE 20°,

François GUIBON

M. GUIBON François
Inspecteur Principal



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0059

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à : LE
DU Lucile, MARTINIE Aurélien, CAMUS
Emmanuel, BAILLY PAPIN Christine,
COUIC Lysiane, PLUCHON Séverine,
BOBECHE Marie Fabienne, JACQUES
Magaly, BARBIER Amélie, BRESTIC
Bertrand, BORDELAIS Yanne, GAUTIER
Marion, JANAH MARTINS Olga, SCHOENE
Elsa, THERESE TAVERNEY Armelle, VAN
PRAET Anthony, VIGNERON Jérôme,
YABRE Diane, FREDERICO Elise,
GUERARD Mathieu, MERCIER Zoé,
FERNANDEZ Frédéric, PINON Jacques,
PONCHAUX Marie Claire, RADI Adil,

Arrêté N°2013245-0059 - 07/01/2014

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS
17ème BATIGNOLLES
6 A Boulevard de Reims
75 844 Paris Cedex 17

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème BATIGNOLLES

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Madame LE DU Lucile**, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème Batignolles, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de **60 000 €**, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €** ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

M MARTINIE Aurélien	M CAMUS Emmanuel	
---------------------	------------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme BAILLY PAPIN Christine	Mme COUIC Lysiane	Mme PLUCHON Séverine
----------------------------	-------------------	----------------------

3°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme BOBECHE Marie Fabienne	Mme JACQUES Magaly	
----------------------------	--------------------	--

4°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme BARBIER Amélie	M. BRESTIC Bertrand	Mme BORDELAIS Yanne
Mme GAUTIER Marion	Mme JANAÏH-MARTINS Olga	Mme SCHOENE Elsa
Mme THERESE TAVERNEY Armelle	M. VAN PRAET Antony	M. VIGNERON Jérôme
Mme YABRE Diane		

Article 3

1°) Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances Publiques désignés ci-après à l'effet de signer :

- a) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- b) les avis de mise en recouvrement ;
- c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- d) les documents comptables journaliers ou mensuels destinés à la DRFIP

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. CAMUS Emmanuel	Inspecteur	15 000, €
M. MARTINIE Aurélien	Inspecteur	15 000 €

2°) Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie B et C désignés ci-après à l'effet de signer :

- a) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- b) les demandes de renseignement, les bordereaux de situation fiscale et les extraits de rôle
- c) les documents comptables journaliers ou mensuels destinés à la DRFIP

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme FEDERICO Elise	Contrôleur	500 €
M. GUERARD Mathieu	Contrôleur	500 €
Mme MERCIER Zoe	Agent	-

3°) Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie C désignés ci-après à l'effet de signer :

- a) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- b) les demandes de renseignement, les bordereaux de situation fiscale et les extraits de rôle

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. FERNANDEZ Frédéric	Agent	200, €
M. PINON Jacques	Agent	200, €
Mme PONCHAUX Marie Claire	Agent	200 €
M. RADI Adil	Agent	200 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer , dans le cadre de l'accueil commun aux SIP Paris 17ème Ternes et SIP Paris 17ème Batignolles:

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, aux agents cités à l'article 2 et dans les mêmes limites ;

2°) les bordereaux de situation, les décisions relatives aux remises de majoration de recouvrement, dans les limites de la procédure simplifiée de remise de majoration aux agents désignés à l'article 3.

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP des Batignolles et SIP des Ternes, en accord avec la comptable responsable du SIP des Ternes, Madame Dime Chantal.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 2 septembre 2013

La comptable,

Responsable de service des impôts des particuliers,

MME CALAME Janine





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013273-0002

**signé par
Autres signataires**

le 30 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
COHEN SALMON Frédéric, LEGRAND
MORIN Stéphanie, MARTIN Jean Pierre,
GUY Emmanuel, CASTELAIN Céline,
BEHLOULE Nadjat, REBBAH Sabrina,
AFFRE Martine, CUVELIER Daniel,
SANOGO Moctar, MOMMEJA Joëlle

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS
18e Goutte d'Or
4, rue BOUCRY 75018 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de 18e Goutte d'Or

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

COHEN SALMON Frédéric	LEGRAND MORIN Stéphanie	MARTIN Jean-Pierre
-	GUY Emmanuel	-

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CASTELAIN Céline	BEHLOULE Nadjat	REBBAH Sabrina
AFFRE Marine	CUVELIER Daniel	-

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
SANOGO Moctar	Contrôleur	500 €
MOMMEJA Joëlle	Contrôleur	500 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 30/09/2013

Le comptable, responsable de service des impôts
des particuliers, SIP GOUTTE D'OR

Marc JOINOVICI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013274-0018

**signé par
Autres signataires**

le 01 Octobre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
SOROA Stéphanie, MAIRE André,
BOUCHER Nathalie, DEMEULENAERE
Jennifer, FERRERO Christiane, HEIMROTH
Maxime, HUCHET Antoine, MIMIFIR
Claudine, POMET Roland, PREVOST
Françoise, RIDET Pascal, TOULZAC Pierre-
Yves, HOCHÉ Jérôme, POLLIEN Thony



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS
du 12e arrondissement LES QUINZE-VINGTS
27, bis rue des Meuniers
75602 Paris cedex 12

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises du 12e arrondissement LES QUINZE-VINGTS

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
SOROA Stéphanie	inspecteur	15 000 €	15 000 €
MAIRE André	inspecteur	15 000 €	15 000 €
BOUCHER Nathalie	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
DEMEULENAERE Jennifer	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
FERRERO Christiane	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
HEIMROTH Maxime	contrôleur	10 000 €	10 000 €
HUCHET Antoine	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MIMIFIR Claudine	contrôleuse	10 000 €	10 000 €



Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
POMET Roland	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
PREVOST Françoise	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
RIDET Pascal	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
TOULZAC Pierre-Yves	contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

aux agents désignés ci-après :

MAIRE André	inspecteur	15 000 €
HOCHÉ Jérôme	contrôleur	10 000 €
POLLIER Thony	Agent	2 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à DEMEULENAERE Jennifer , contrôleuse, à l'effet de signer , dans le cadre de la gestion des dossiers en procédure collective :

1°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

2°) s'agissant des créances nées de la poursuite d'activité, les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet , dans la limite de 10 000 € ;

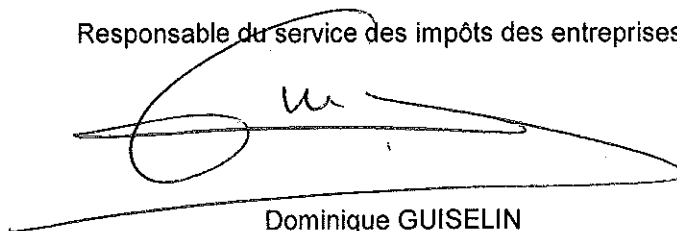
Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris , le 1er octobre 2013

Le Comptable public

Responsable du service des impôts des entreprises



Dominique GUISELIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013274-0019

**signé par
Autres signataires**

le 01 Octobre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
TRUTTMANN Marianne, HEMOUS
Frédéric, BAGHDASSARIAN Lydia,
JOURDAIN Vincent, WARRIN Sophie,
FELTIN Christine, LAMBIERGE Dimitri,
JOLIVET Sébastien, MONTANEZ
Guillaume, BAREGE Alexandra, GOMEZ-
BRAS Jary, MACHE Olivier,
SANSQUILHEM Jeran Luc, BICHLER
Ludovic, JAMMES Nathalie, MILLE Josepha,
TACOU Isabelle, DEBARNOT Frédéric,
KORCZYNSKI Julien, OLIVIER Véronique,
CROZET Sandrine, DARNAL Odette,
GRIMAULT Sébastien, DUBOEUF Arnaud,
OBIN Bruno, TACOU Isabelle, - 07/01/2014



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est
SIP PARIS 11ème Oberkampf
39 - 41, rue Godefroy-Cavaignac
75536 Paris cedex 11

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11^{ème} OBERKAMPF

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme. TRUTTMANN Marianne, Inspectrice Divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11^{ème} Oberkampf , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à M. HEMOUS Frédéric, Inspecteur, adjoint au service des impôts

des particuliers de Paris 11^{ème} Oberkampf , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BAGHDASSARIAN Lydia	FELTIN Christine	JOLIVET Sébastien
JOURDAIN Vincent	LAMBIERGE Dimitri	MONTANEZ Guillaume
WARRIN Sophie		

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BAREGE Alexandra	BICHLER Ludovic	DEBARNOT Frederic
GOMEZ-BRAS Jary	JAMMES Nathalie	KORCZYNSKI Julien
MACHE Olivier	MILLE Josépha	OLIVIER Véronique
SANSGUILHEM Jean Luc	TACOU Isabelle	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les bordereaux de situation, les attestations de créanciers et de déménagement, les demandes de renseignement

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
CROZET Sandrine	Contrôleur	200 €
DARNAL Colette	Contrôleur	200 €
GRIMAUULT Sébastien	Contrôleur	200 €
DUBOEUF Arnaud	Contrôleur	200 €
OBIN Bruno	Contrôleur	200 €
TAGAT Isabelle	Contrôleur	200 €
TANGUY Gilbert	Contrôleur	200 €
YATCHOVA Venessa	Contrôleur	200 €
ZOULIM Anne Catherine	Contrôleur	200 €
DESFONTAINES Bertrand	Agent	200 €
DO SACRAMENTO Linda	Agent	200 €
LEFRANC Eric	Agent	200 €

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites ;

5°) la signature des états comptables à l'arrêté journalier
aux agents désignés ci-après :

DARNAL Colette	Contrôleur principal	-
OBIN Bruno	Contrôleur	-

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du département de Paris.

A Paris, le 1er octobre 2013
Le comptable, responsable de service
des impôts des particuliers



Brigitte BEUNEUX
Inspectrice divisionnaire



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013274-0020

**signé par
Autres signataires**

le 01 Octobre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
AUBREE Lucie, BONNEAU Cécile,
BOUCQUEY Catherine, LUGIER Y Line,
NATIVEL Michaël, AUChart Nathalie,
CORNUAU Marylin, DROT Marie Christine,
FORESTIER Dorothée, LAVETTE Sabrina,
POEZARD Solène, WYCHOWSKI Coralie,
BERNAGE Corinne, DESFOUX Christel,
LOME A LOMBE Dieudonné, PLAQUET
Marie Claire, ZALATEUR Frédéric

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS
18ème GRANDES CARRIERES SUD
61, rue Eugène Carrière
75875 PARIS Cedex 18

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 18ème GRANDES CARRIERES SUD

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

AUBREE Lucie	BONNEAU Cécile	BOUCQUEY Catherine
LUGIERE Line	NATIVEL Michaël	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AUCHART Nathalie	CORNUAU Marylin	DROT Marie-Christine
FORESTIER Dorothee	LAVETTE Sabrina	POEZARD Solène
WYCICHOWSKI Coralie		

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BERNAGE Corinne	Contrôleur principal	1 000 €
DESFOUX Christel	Contrôleur principal	1 000 €
LOMBE A LOMBE Dieudonné	Contrôleur principal	1 000 €
PLAQUET Marie-Claire	Contrôleur principal	1 000 €
ZALATEU Frédéric	Contrôleur principal	1 000 €

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après, en l'absence de la Comptable :

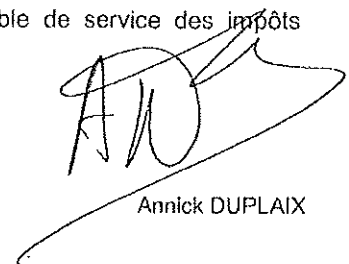
BERNAGE Corinne	DESFOUX Christel	PLAQUET Marie-Claire
-----------------	------------------	----------------------

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris le 1er octobre 2013

La comptable, responsable de service des impôts des particuliers,



Annick DUPLAIX



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013275-0006

**signé par
Autres signataires**

le 02 Octobre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
BECK Laurent, SOULIE Patrick, TEMPLET
Lionel, ENDERLIN Clément, SALEM
Solange, PHU Jonathan, PISTRE Stéphane,
GUILLOTEAU Valérie, PILON Hervé,
SABAU Sébastien, CATHALA Philippe,
NENOT Nathalie, GRIESMANN Florence,
PERIER Grégory, BONNEAU Isabelle,
KINDTS Wilfried, NGUYEN Hung- Hien,
DUHAMEL Mathilde

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 17ème Les Ternes
6A boulevard de Reims 75017 Paris

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17ème Les Ternes,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. BECK Laurent, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17ème Les Ternes, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

SOULIE Patrick	TEMPLET Lionel	ENDERLIN Clément
SALEM Solange	PHU Jonathan	PISTRE Stéphane

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

GUILLOTEAU Valérie	PILON Hervé	SABAU Sébastien
CATHALA Philippe	NENOT Nathalie	GRIESMANN Florence
PERIER Grégory	BONNEAU Isabelle	KINDTS Wilfried
NGUYEN Hung-Hien	DUHAMEL Mathilde	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
SOULIE Patrick	Inspecteur	10 000 €
TEMPLET Lionel	Inspecteur	10 000 €
ENDERLIN Clément	Inspecteur	10 000 €
SALEM Solange	Inspectrice	10 000 €
PHU Jonathan	Inspecteur	10 000 €
PISTRE Stéphane	Inspecteur	10 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
GUILLOTEAU Valérie	Contrôleuse	8 000 €
PILON Hervé	Contrôleur	8 000 €
SABAU Sébastien	Contrôleur	8 000 €
CATHALA Philippe	Contrôleur	8 000 €
GRIESMANN Florence	Contrôleuse	8 000 €
PERIER Grégory	Contrôleur	8 000 €
NENOT Nathalie	Contrôleuse	8 000 €
BONNEAU Isabelle	Contrôleuse	8 000 €
KINDTS Wilfried	Contrôleur	8 000 €
NGUYEN Hung-Hien	Contrôleur	8 000 €
DUHAMEL Mathilde	Contrôleuse	8 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
SOULIE Patrick	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
TEMPLET Lionel	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
ENDERLIN Clément	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
SALEM Solange	Inspectrice	15 000 €	10 000 €
PHU Jonathan	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
PISTRE Stéphane	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
GUILLOTEAU Valérie	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
PILON Hervé	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
SABAU Sébastien	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
CATHALA Philippe	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
GRIESMANN Florence	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
PERIER Grégory	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
NENOT Nathalie	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
BONNEAU Isabelle	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
KINDTS Wilfried	Contrôleur	10 000 €	8 000 €



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
NGUYEN Hung-Hien	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
DUHAMEL Mathilde	Contrôleuse	10 000, €	8 000, €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 2 octobre 2013

Le comptable, responsable de service des impôts
des entreprises de Paris 17ème LES TERNES

Françoise GAILLARD